

SYNTHESE

ETUDE SUR LES ACCUEILS DE JOUR A DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES EN REGION PAYS DE LA LOIRE

Mai 2022

Une étude réalisée par Sara PAINTER (chargée d'études au CREAI Pays de la Loire), avec le soutien de Marie-Catherine GUEGUEN (stagiaire au CREAI PdL), financée par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire



PARTIE 1 : CADRAGE DE L'ÉTUDE

Commande et objectifs de l'étude

L'ARS des Pays de la Loire a confié au CREAI Pays de la Loire la réalisation d'une évaluation régionale sur l'offre d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en direction des personnes âgées. Pour rappel, la consolidation de l'offre d'accueil temporaire constitue l'une des quatre grandes orientations fixées par le cadre national d'orientation du répit publié par la Direction générale de la cohésion sociale et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie le 19 mars 2021. Conformément aux orientations nationales, l'un des enjeux de la stratégie régionale « Agir pour les aidants 2021-2023 » est de mieux connaître cette offre sur les territoires pour la positionner de manière à répondre aux besoins des aidants. L'offre d'accueil temporaire répond ainsi à une évolution de la demande sociale des personnes et de leurs aidants, allant vers davantage de souplesse et de personnalisation des accompagnements sociaux et médico-sociaux, vers la prise en compte du souhait de soutien à domicile et de reconnaissance de la place et des attentes des aidants dans ce soutien.

Avertissement : les données et les préconisations présentées ci-après sont formulées par le CREAI Pays de la Loire. Elles n'engagent pas l'ARS Pays de la Loire.

Deux objectifs ont été fixés

- Permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de ces deux modes d'accueil (AJ et HT) et du profil des personnes accueillies
- Identifier les freins et facteurs de réussite, afin de disposer des éléments de réflexion nécessaires pour mener une stratégie efficiente de cette offre sur les territoires.

Une méthodologie s'appuyant sur le croisement d'enquêtes menées entre septembre 2021 et janvier 2022

- **Un questionnaire auprès des établissements**, avec un taux de réponse de 50,5 %. Les taux de réponse sont égaux ou supérieurs à 50 % sur l'ensemble des départements, hormis en Sarthe (37 % seulement).

Tableau 1 : Taux de réponse des accueils de jour, par département

	44	49	53	72	85	Total
NB de places d'AJ autorisées	270	251	54	132	160	867
NB d'établissement avec AJ	32	31	8	19	23	113
NB d'établissements répondants	17	16	4	7	13	57
Taux de réponse à l'enquête	53 %	52 %	50 %	37 %	57 %	50 %

Sources : Répertoire FINESS, extraction 2021 ; Enquête établissements CREAI 2021

- **Des entretiens auprès des services des 5 départements et de 2 associations France Alzheimer.**
- **Un questionnaire auprès d'aidants dont le proche a fréquenté un AJ ces 3 dernières années.** 172 réponses ont été reçues, dont une majorité résident en Loire-Atlantique (n87) ou en Maine-et-Loire (n56) et quelques-uns en Mayenne (n9) et en Sarthe (n10).
- **Un questionnaire auprès de partenaires.** 51 réponses ont été reçues, dont 21 CCAS, 11 CLIC, 10 MAIA, 3 PFR, 3 consultations mémoire, 1 équipe d'appui, 1 SSR et 1 Service départemental de l'autonomie. La plupart des répondants étaient implantés en Loire-Atlantique (n24) ou en Maine-et-Loire (n12), quelques-uns en Vendée (n7), en Sarthe (n5) et en Mayenne (n3).

PARTIE 2 : LES RESULTATS

La couverture et la répartition des places d'AJ sur le territoire

Taux d'équipement

En 2021, **113 structures** proposant de l'AJ sur la région des Pays de la Loire, pour un total de **867 places autorisées**, ont été identifiées dans le répertoire FINESS.

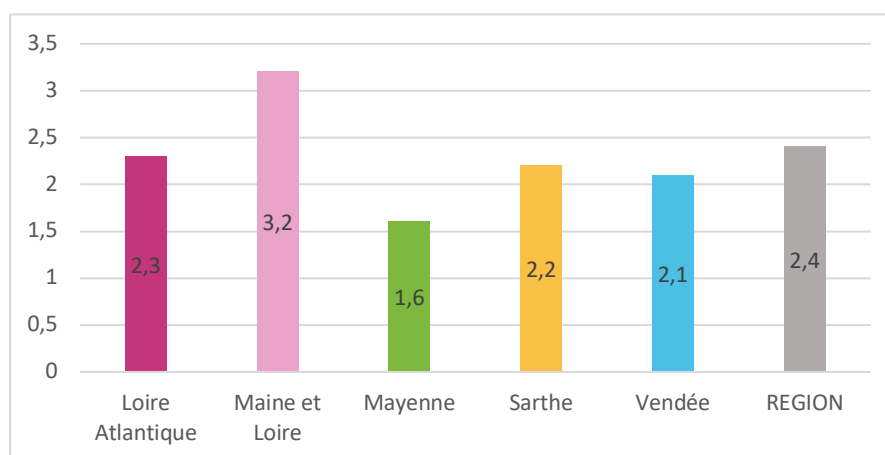
Tableau 2 : Nombre d'établissements et de places en accueil de jour identifiés dans FINESS en 2021, par département

DEPARTEMENTS	Nb d'établissements ayant des places autorisées d'AJ	Nb de places d'AJ autorisées
Loire-Atlantique (44)	32	270
Maine-et-Loire (49)	31	251
Mayenne (53)	8	54
Sarthe (72)	19	132
Vendée (85)	23	160
REGION	113	867

Source : Répertoire FINESS, extraction 2021 ; INSEE

A l'échelle régionale, le nombre de places autorisées d'AJ pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus s'élève à **2,4 places**. On observe des variations selon les départements. La Mayenne a le ratio le moins élevé, avec 1,6 places. La Vendée (2,1), la Sarthe (2,2) et la Loire-Atlantique (2,3) affichent des taux proches de la moyenne régionale. Le Maine-et-Loire est le département le plus doté, avec 3,2 places pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus.

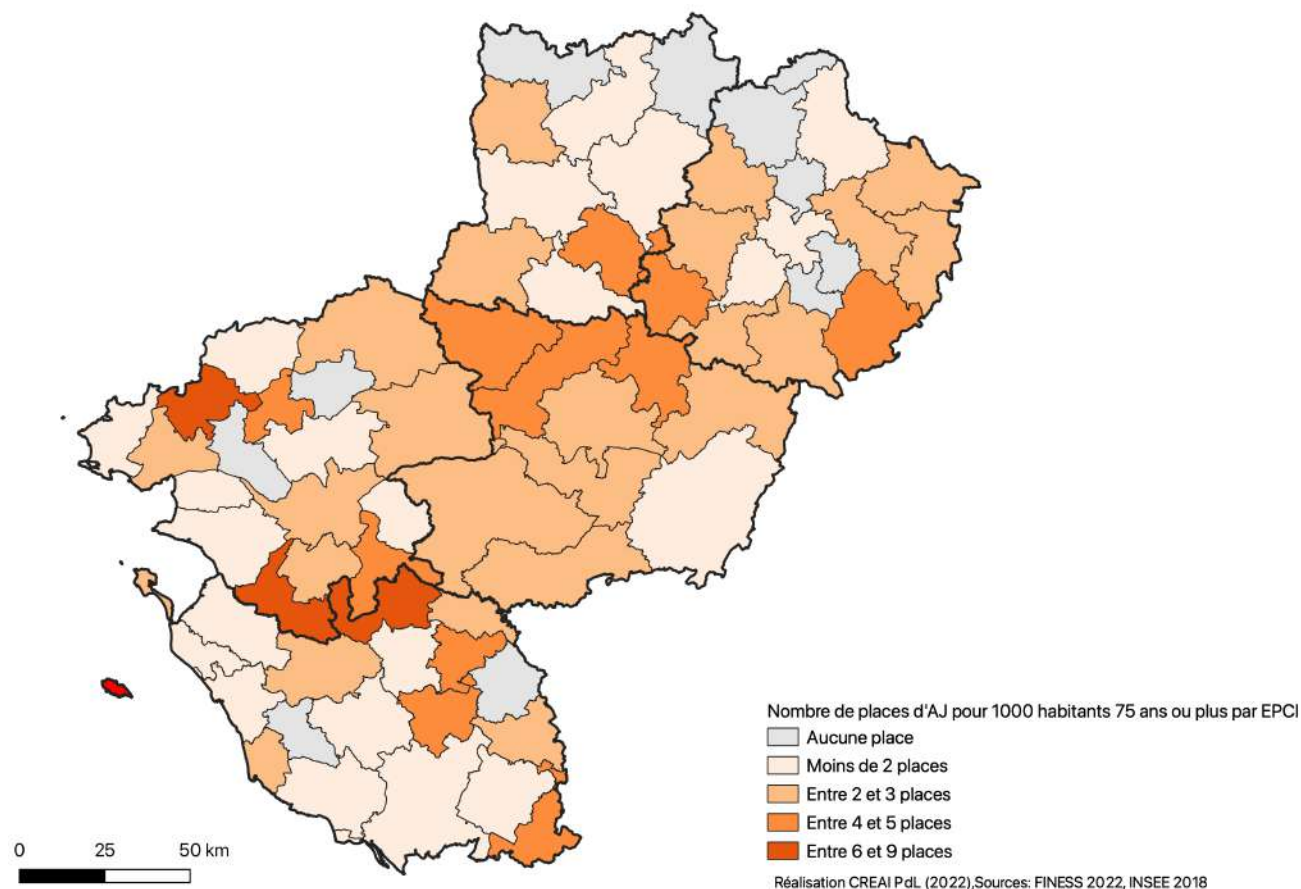
Graphique 1 : Nombre de places d'AJ autorisées pour 1000 habitants de 75 ans ou plus



Source : Répertoire FINESS, extraction 2021 ; INSEE

Des différences infra-départementales importantes s'observent à l'échelle des EPCI, hormis dans le Maine-et-Loire où la couverture est plus homogène. On constate des zones blanches ou quasi-blanches en Mayenne

(Nord et centre), en Sarthe (Nord et centre), en Vendée (façade Atlantique et centre) et en Loire-Atlantique (Ouest).



Carte 1 : Nombre de places d'AJ pour 1000 habitants de 75 ans ou plus par EPCI

Sources : Répertoire FINESS, extraction 2021.

Répartition géographique des établissements

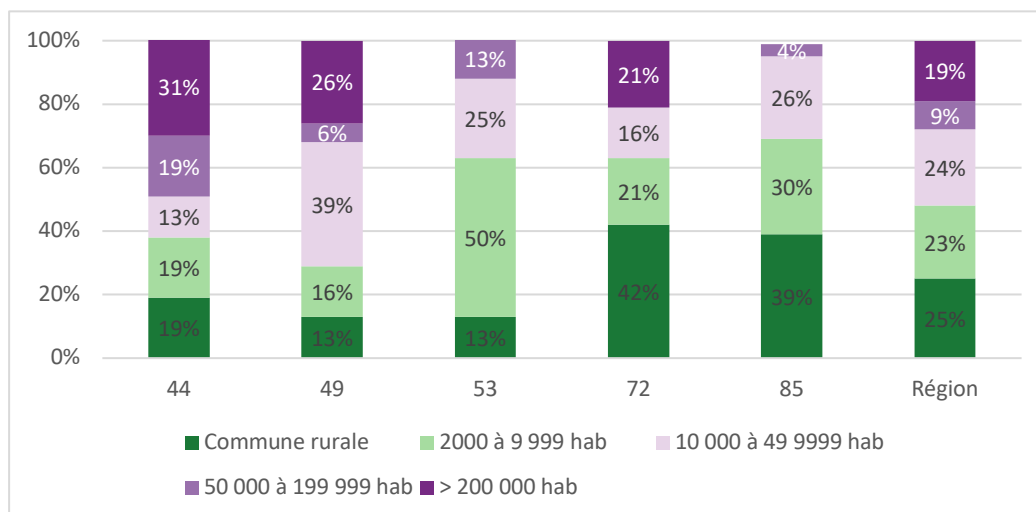
A l'échelle régionale, **environ un établissement sur deux proposant de l'accueil de jour (48 %) est situé dans une unité urbaine inférieure à 10 000 habitants**. C'est particulièrement le cas en Vendée (69 %), en Mayenne (63 %) et en Sarthe (63 %), mais moins en Loire-Atlantique (38 %) ou en Maine-et-Loire (29 %).

Un quart des établissements ligériens ayant des places autorisées d'AJ sont implantées au sein d'une commune rurale. La Sarthe et la Vendée se démarquent, avec respectivement 42 % et 39 % de leurs établissements proposant de l'AJ situés dans des communes de moins de 2 000 habitants.

28 % des établissements ayant des places autorisées d'AJ sont situés dans des unités urbaines supérieures à 50 000 habitants. La Loire-Atlantique se démarque, avec un établissement sur deux concerné. Pour le Maine-et-Loire, ce chiffre s'élève à 32 %, suivi par la Sarthe (21 %).

Trois départements ont des établissements ayant des places autorisées d'AJ situés dans des unités urbaines de plus de 200 000 habitants : 31 % en Loire-Atlantique (autour de Nantes et Saint-Nazaire), 26 % en Maine-et-Loire (autour d'Angers) et 21 % en Sarthe (autour du Mans).

Graphique 2 : Répartition par taille d'unité urbaine du lieu d'implantation des structures ayant des places autorisées d'AJ



Source : Répertoire FINESS, extraction 2021 ; INSEE

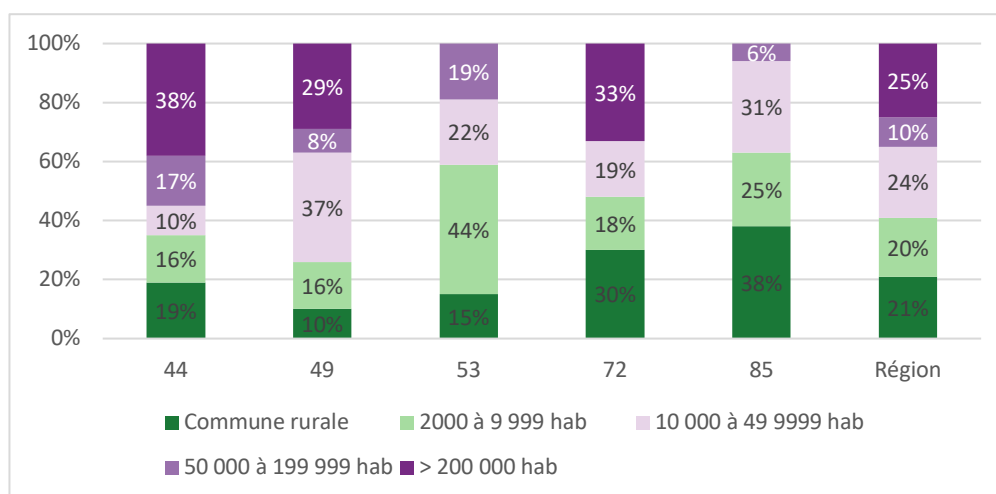
Répartition géographique des places autorisées

La répartition des places autorisées est assez similaire à celle des établissements. A l'échelle de la région, **41 % des 867 places autorisées d'AJ identifiées dans le répertoire FINESS sont situées dans des unités urbaines de moins de 10 000 habitants.** C'est particulièrement le cas en Vendée (63 % des places du département) et en Mayenne (59 %).

21 % des places autorisées d'AJ sont implantées au sein d'une commune rurale. C'est particulièrement le cas en Vendée (38 %) et en Sarthe (30 %) et un peu moins en Loire-Atlantique (19 %).

Les places autorisées situées dans des unités urbaines supérieures à 50 000 habitants représentent 35 %. C'est particulièrement le cas en Loire-Atlantique (55 %) avec une concentration des places autour de Nantes (38 %, 10 AJ) et de Saint-Nazaire (17 %, 6 AJ), et du Maine-et-Loire (37 %) avec une concentration des places autour d'Angers (29 %, 8 AJ) et à Cholet (8 %, 2 AJ). En Sarthe, 38 % des places sont concentrées au Mans (3 AJ), en Mayenne, 19 % des places autorisées sont concentrées à Laval (1 AJ). En Vendée, 6 % des places sont localisées à La Roche-sur-Yon (1 AJ).

Graphique 3 : Répartition par taille d'unité urbaine du lieu d'implantation des places autorisées d'AJ



Source : Répertoire FINESS, extraction 2021 ; INSEE

Capacité d'accueil en places d'AJ des établissements

La grande majorité (63 %) des établissements proposant de l'AJ ont une capacité d'accueil autorisée de 6 à 9 places, avec une capacité moyenne autorisée de 6,2 places. C'est particulièrement le cas en Mayenne, où la proportion de ce type d'établissements atteint 88 %.

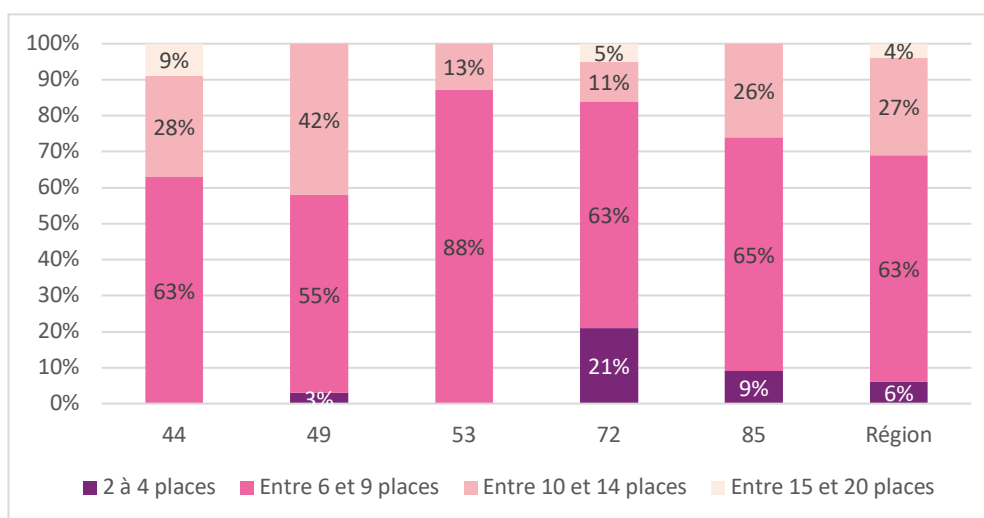
27 % des établissements proposant de l'AJ ont une capacité d'accueil autorisée de 10 à 14 places, avec une capacité moyenne autorisée de 10,5 places. C'est particulièrement le cas en Maine-et-Loire (42 %), qui se démarque des autres départements.

Seuls 6 % des établissements ayant des places autorisées d'AJ sur la région ont une capacité d'accueil de moins de 5 places, dont 4 en Sarthe, 2 en Vendée et 1 en Maine-et-Loire. La Sarthe compte 4 accueils de jour dérogatoires qui ont 3 places autorisées.

Enfin, **4 % des établissements ayant des places autorisées d'AJ sur la région ont une capacité d'accueil supérieure à 15 places, avec une capacité moyenne autorisée de 23 places.** Il s'agit de 3 établissements en Loire-Atlantique et un en Sarthe.

La capacité d'accueil autorisée moyenne des établissements en Pays de la Loire est de 7,7 places d'AJ. Cette moyenne oscille entre 6,8 et 8,4 places pour la plupart des départements. La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire affichent la capacité moyenne la plus élevée, respectivement 8,4 et 8,1 places. La Mayenne (6,8) et la Sarthe (6,9) et la Vendée (7) présentent des chiffres similaires.

Graphique 4 : Répartition des établissements ayant des places autorisées d'AJ selon la capacité d'accueil



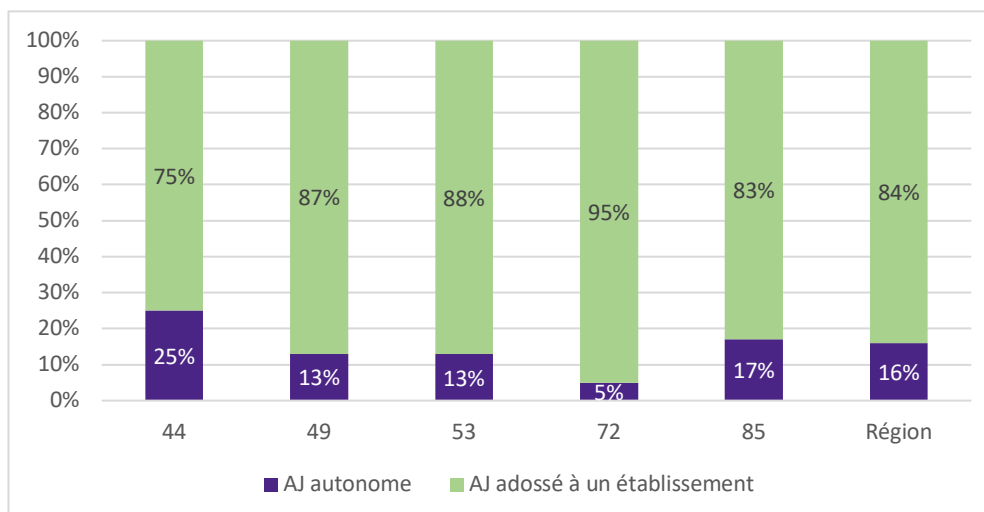
Sources : Répertoire FINESS, extraction 2021.

Statut des structures

La grande majorité des structures proposant de l'AJ sont adossées à un EHPAD (84 %). Ces AJ adossés concentrent environ 77 % des places autorisées d'AJ (667 places sur 867). Ils ont une capacité moyenne d'accueil autorisée de 7 places.

Les AJ autonomes représentent 16 % des structures ayant des places autorisées d'AJ. Leur présence est plus marquée en Loire-Atlantique (25 %) et en Vendée (17 %). Ces AJ autonomes concentrent 23 % des places autorisées d'AJ (200 places sur 867). Ils ont une capacité moyenne d'accueil autorisée de 11,1 places.

Graphique 5 : Répartition des accueils de jours selon le type (autonome/adossé)



Sources : Répertoire FINESS, extraction 2021.

Une très faible présence des AJ itinérants, hormis en Sarthe

La région compte très peu d’AJ itinérants. Sept ont pu être identifiés, dont 6 en Sarthe et 1 en Mayenne. La plupart des Conseils départementaux émettent des réserves concernant le modèle des AJ itinérants, indiquant que les taux d’occupation de ces structures sont rarement suffisants. Plusieurs interlocuteurs évoquent un modèle « fragile ».

La Sarthe se démarque cependant, avec un engagement fort pour le modèle de l’itinérance : le département dispose en effet de 6 AJ itinérants. Le service du CD rencontré explique l’intérêt d’une telle organisation, à savoir proposer une réponse de proximité aux besoins des habitants des territoires ruraux, tout en assurant une couverture territoriale équitable. Ce modèle permettrait également, lorsque le projet est co-porté par plusieurs structures, de renforcer la collaboration entre établissements et ainsi de mieux répondre aux besoins observés sur le territoire. Les services départementaux de la Sarthe reconnaissent néanmoins que les taux d’occupation peuvent varier d’une structure à l’autre.

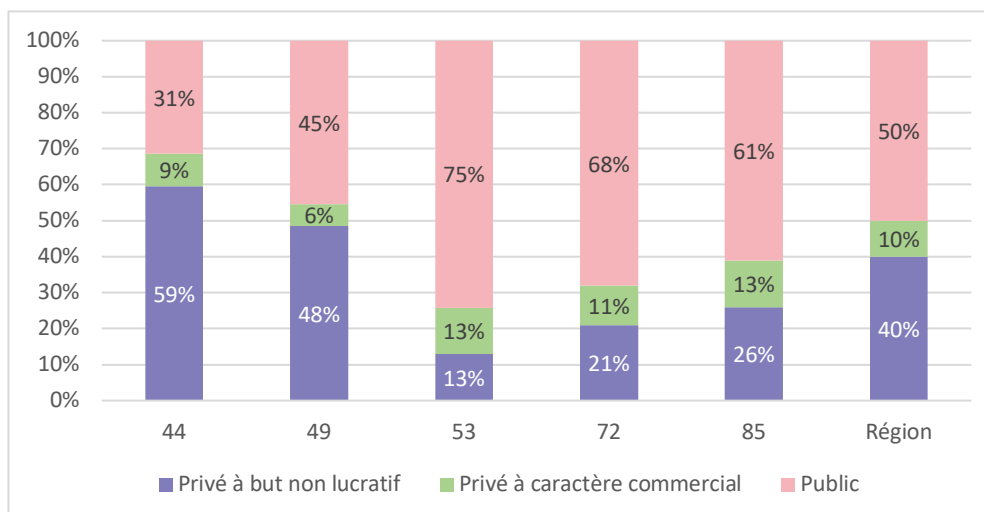
Statut juridique des AJ

Un établissement sur deux ayant des places autorisées d’AJ est une structure publique. Leur proportion est plus importante en Mayenne (75 %), en Sarthe (68 %) et en Vendée (61 %), mais moins en Maine-et-Loire (45 %) et en Loire-Atlantique (31 %). **La capacité moyenne en places autorisées d’AJ est de 6,7 places pour ces établissements publics, qui concentrent 44 % des 867 places de la région (383 places).**

40 % des établissements ayant des places autorisées d’AJ est une structure privée à but non lucratif. Leur présence est plus marquée en Loire-Atlantique (59 %) et dans une moindre mesure en Maine-et-Loire (48 %). C’est moins le cas en Vendée (26 %), en Sarthe (21 %) et en Mayenne (13 %). **La capacité moyenne en places autorisées d’AJ est de 8,6 places pour ces établissements privés à but non lucratif, qui concentrent 45 % des 867 places de la région (390 places).**

A l’échelle régionale, seuls 10 % des établissements ayant des places autorisées d’AJ sont des structures privées à caractère commercial. Leur proportion est un peu plus importante en Mayenne (13 %), en Vendée (13 %) et en Sarthe (11 %). En Loire-Atlantique, elle est de 9 % et en Maine-et-Loire de 6 %. **La capacité moyenne en places autorisées d’AJ est de 8,5 places pour ces établissements privés à caractère commercial, qui concentrent 11 % des 867 places de la région (93 places).**

Graphique 6 : Répartition des AJ selon leur statut juridique



Sources : Répertoire FINESS, extraction 2021.

La composition des équipes

Les professionnels intervenant au sein de l'accueil de jour

56 des 57 AJ répondants ont précisé la composition de l'équipe.

Les AES/AMP/AVS (présents dans au moins 55 % des AJ répondants), les aides-soignants (48 %), les psychologues (48 %), les ASG (44 %) et les infirmiers (44 %) sont les professionnels du soin et de l'accompagnement que l'on retrouve dans le plus grand nombre d'AJ parmi les répondants. Ces professionnels sont encore plus fréquemment cités dans les 14 AJ autonomes répondants que dans les AJ adossés.

Les AES/AMP/AVS détiennent 28 % de l'ensemble des ETP mentionnés par les répondants pour les professionnels du soin et de l'accompagnement, suivis par les aides-soignants qui représentent 25 % et les ASG 24 %.

Les infirmiers ne détiennent que 10,1 % des ETP et les psychologues 5 %. Notons que la part d'ETP détenus par les infirmiers est un peu plus élevée au sein de l'ensemble des ETP des AJ autonomes (14 %) que dans le cas des AJ adossés (7,5 %). Concernant les psychologues, cette part est assez similaire quel que soit le type d'AJ.

Les médecins interviennent dans 14 % des AJ répondants, uniquement adossés, et les animateurs dans 12,5 % des cas.

Les ergothérapeutes sont présents dans 11 % AJ répondants et les psychomotriciens dans 9 %. La présence de ces deux professionnels est un peu plus importante au sein des AJ autonomes, bien qu'ils ne détiennent chacun que 1,9 à 3,4 % de l'ensemble des ETP consacrés aux professionnels du soin et de l'accompagnement.

Tableau 3 : Professionnels du soin et de l'accompagnement intervenant dans les AJ, selon le type d'AJ

Professionnels du soin et de l'accompagnement	Ensemble		AJ adossés		AJ autonomes	
	Part des AJ citant au moins 1 pro.	Répartition des ETP	Part des AJ citant au moins 1 pro.	Répartition des ETP	Parts des AJ citant au moins 1 pro.	Répartition des ETP
AES / AMP/ AVS	55,4 %	27,9%	54,8 %	34,2%	57,1 %	17,9%
Aide-soignant (AS)	48,2 %	24,7%	45,2 %	20,9%	57,1 %	30,8%
Psychologue	48,2 %	4,9%	47,6 %	4,8%	50,0 %	5,2%
ASG	44,6 %	23,8%	42,9 %	22,3%	50,0 %	26,4%
Infirmier	44,6 %	10,1%	38,1 %	7,6%	64,3 %	14,2%
ASH	14,3 %	3,6%	16,7 %	5,6%	7,1 %	0,2%
Médecin	14,3 %	0,2%	19,0 %	0,3%	0,0 %	0,0%
Animateur	12,5 %	1,7%	11,9 %	2,7%	14,3 %	0,0%
Ergothérapeute	10,7 %	2,1%	9,5 %	1,4%	14,3 %	3,4%
Psychomotricien	8,9 %	0,9%	7,1 %	0,2%	14,3 %	1,9%
TOTAL		100 %		100 %		100 %
NB d'AJ pour lesquels le calcul a été possible	56	49	42	37	14	12

Sources : Enquête établissements, CREA I 2021

Des taux d'encadrement par les professionnels du soin et de l'accompagnement variables selon les établissements

Le taux moyen d'encadrement par les professionnels du soin et de l'accompagnement pour 10 places d'AJ est de 3,6 ETP à l'échelle des 49 répondants pour lesquels le calcul a été possible.

Selon les départements, ce taux varie : il est plus élevé en Loire-Atlantique (4,58) et en Vendée (3,8), mais plus faible en Maine-et-Loire (2,79) et en Sarthe (2,73).

Le taux d'encadrement est plus élevé au sein des AJ autonomes (4,21) que des AJ adossés (3,41). Les AJ privés à but non lucratif affichent également des taux plus élevés (4,66) comparés aux AJ privés à caractère commercial (2,81) et aux AJ publics (2,73).

En moyenne, le taux d'encadrement est plus élevé dans les AJ implantés dans des communes rurales (5,02). Dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants, il s'élève à 3 ETP.

On relève peu de différence selon la capacité d'accueil (3,60 pour les AJ entre 5 et 9 places, 3,61 pour les AJ entre 10 et 19 places), hormis dans certains départements comme la Mayenne ou la Vendée où le taux d'encadrement est plus important dans les AJ ayant plus de 10 places.

Les difficultés concernant l'équipe et le taux d'encadrement

Lorsqu'interrogés sur les priorités pour améliorer l'accompagnement des personnes au sein de l'AJ, plus d'un quart des établissements répondants (26 %) plaident pour un renforcement des équipes ou des bénévoles au sein de la structure. Lorsqu'un seul professionnel est présent la journée, il lui est difficile d'être disponible pour chaque personne accueillie, d'autant plus lorsque le niveau de dépendance s'accroît. Un répondant

insiste sur la fragilité de l'organisation lorsque l'accueil de jour est constitué d'une petite équipe : « *L'absence d'une seule personne désorganise tout le service* » (AJ S24, 85). Parmi les propositions formulées par ces 26 % d'accueils de jour répondants, on trouve l'augmentation du ratio d'accompagnement par des professionnels qualifiés afin que celui-ci soit plus adapté au nombre de personnes accueillies, d'autant plus lorsque le niveau de dépendance est important.

La professionnalisation du personnel exerçant dans les accueils de jour figure parmi les préoccupations signalées par le président d'une association départementale France Alzheimer rencontré lors d'un entretien. « *Là où il y a de la professionnalisation, il y a de la qualité, c'est clair* » déclare-t-il, citant notamment les AJ portés par des ergothérapeutes, des psychomotriciens ou des psychologues. Il plaide ainsi pour un renforcement des moyens financiers afin de professionnaliser et d'enrichir les équipes des AJ. Cela aurait une influence positive sur la qualité des activités proposées, mais permettrait aussi d'améliorer l'accompagnement des personnes plus dépendantes et/ou ayant des besoins plus importants. Dans l'enquête auprès des aidants cependant, sur les 172 répondants dont le proche a fréquenté un accueil de jour ces trois dernières années, seuls 13 (soit 8 %) indiquent que l'accompagnement de leur proche par les professionnels de l'AJ constitue un axe à améliorer. Cela révèle une certaine satisfaction des aidants interrogés vis-à-vis de l'accompagnement proposé.

Plusieurs AJ plaident pour l'obtention d'un budget plus conséquent à consacrer aux activités. Cela permettrait selon eux de faire intervenir davantage de professionnels différents (ergothérapie, psychomotricité, art thérapie, socio-esthétique, médiation animale, diététique...) et ainsi diversifier et enrichir les activités proposées.

Temps et horaires d'accueil des AJ

Des AJ souvent ouverts 4/5 jours par semaine, mais jamais le weekend, et qui ferment autour de 17h

L'écrasante majorité des AJ ouvrent 5 jours par semaine. Seuls 2 établissements répondants n'ouvrent que deux ou trois jours, 2 en Sarthe et 1 en Mayenne. Aucun AJ répondant n'est ouvert le weekend. A ce sujet, l'un d'entre eux appelle à une augmentation des moyens afin de pouvoir ouvrir les samedis et/ou dimanches, rappelant les bénéfices que la fréquentation d'une telle structure apporte aux personnes et aux aidants :

« *Les accueils de jour ont depuis 10 ans montré leur plus-value dans le parcours d'accompagnement des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer. Ces dispositifs mériteraient un accompagnement et un engagement budgétaire plus important afin de compléter les équipes pluridisciplinaires et d'envisager une ouverture le weekend* » (AJ S8, 49).

32 AJ ont indiqué leurs horaires d'ouverture du lundi au vendredi. Ceux-ci ouvrent généralement entre 9h et 10 h et ferment à 17h, voire avant.

Un accueil en demi-journée possible pour un peu plus d'un tiers des AJ

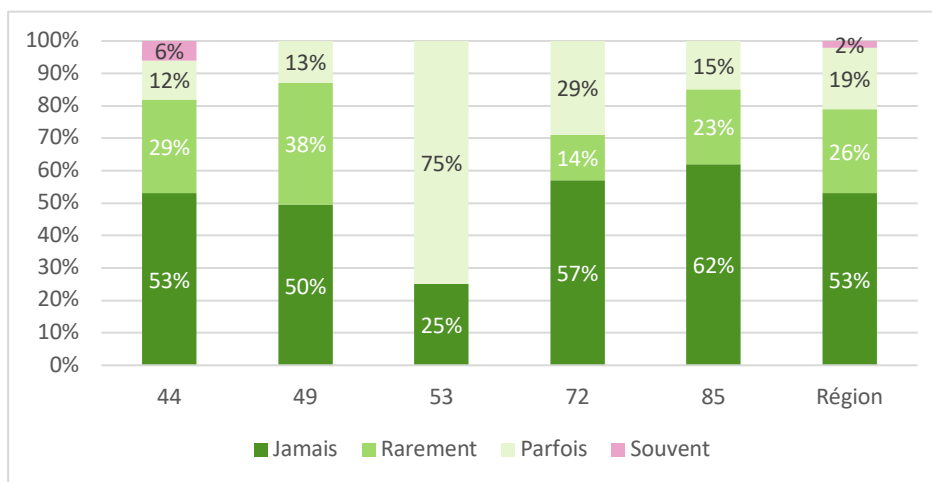
37 % des AJ répondants offrent la possibilité d'accueillir les personnes sur des demi-journées. Parmi eux figurent 6 des 14 AJ autonomes répondants. Le transport reste cependant le plus souvent à la charge des personnes en cas de demi-journée.

Peu de sollicitations des AJ pour de l'accueil en dehors des horaires d'ouverture

79 % des AJ répondants ne sont *jamais* ou *rarement* sollicités pour un accueil en dehors des temps d'ouverture de la structure. Seuls 19 % sont *parfois* sollicités et 2 % uniquement se déclarent *souvent* sollicité. On note que proportionnellement, les AJ *parfois* sollicités sont plus importants en Mayenne (75 %) et en Sarthe (29 %). Quelques structures ont précisé en commentaire les plages horaires concernées : 5 AJ sont sollicités pour des accueils le weekend (2 en Maine-et-Loire, 1 en Loire-Atlantique, 1 en Sarthe et 1 en Vendée) ; 3 AJ sont

sollicités pour des accueils plus tôt le matin ou plus tard le soir (2 en Loire-Atlantique et 1 en Vendée). Plusieurs structures indiquent que ces demandes sont liées à des indisponibilités de l'aidant ou des rendez-vous qu'il ne peut pas déplacer. Il peut également s'agir d'urgences.

Graphique 7 : L'AJ est-il sollicité pour accueillir des personnes sur des temps ne correspondant pas aux horaires d'ouverture ?



Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Parmi les 27 structures rarement, parfois et souvent sollicitées par ce type de demandes, 13 y répondent souvent ou toujours favorablement et 13 n'y répondent jamais ou que très rarement. Une n'a pas répondu.

Dans l'enquête auprès de 172 aidants dont le proche a fréquenté un AJ ces trois dernières années :

- 10 % (n18) seulement considèrent qu'il faut améliorer les horaires d'ouverture.
- En revanche, 23 % (n39) souhaiteraient que l'AJ puisse être ouvert le weekend
- Et 17 % (n30) souhaiteraient que leur proche puisse être aussi accueilli la nuit.

Une réservation à l'avance des journées d'accueil pour 1 AJ sur 2

Les personnes doivent réserver à l'avance pour venir à l'AJ dans le cas de 51 % des structures répondantes (n29), parmi lesquelles 8 sont des AJ autonomes. Ce n'est pas nécessaire au sein de 22 AJ (39 %). 6 structures n'ont pas répondu. L'inscription est parfois requise en cas d'activité spécifique, par exemple un repas ou lorsqu'un transport est prévu. Dans de nombreuses structures, les jours d'accueil sont déterminés à l'avance, au moment du contrat d'admission. Néanmoins, plusieurs AJ soulignent qu'il est important de pouvoir tenir compte des urgences et notamment des imprévus des aidants.

Environ un tiers des AJ plafonnent le nombre de jours de présence

21 AJ (37 %) imposent un plafonnement du nombre de jours de présence par semaine des personnes accueillies, dont 9 AJ en Loire-Atlantique, 5 en Maine-et-Loire, 4 en Vendée, 2 en Mayenne et 1 en Sarthe. Parmi ces 21, on compte 8 des 14 AJ autonomes répondants. Le nombre de jours est très souvent plafonné à 3, mais trois AJ le limitent à 2.

34 AJ (60 %) déclarent au contraire ne pas plafonner le nombre de jours. Cependant, plusieurs AJ expliquent rester vigilant à « adapter la proposition » (AJ E14, 44). L'AJA E30 (49) explique par exemple ne pas limiter le

nombre de jours d'accueil dans la semaine, « *mais si la personne souhaite venir du lundi au vendredi, la solution apportée n'est peut-être pas adaptée. L'HT ou l'hébergement définitif serait proposé* ».

En moyenne, les AJ imposant un plafonnement du nombre de jours de présence par semaine ont une capacité d'accueil autorisée plus importante (9,4 places) que ceux ne limitant pas la fréquentation (8,2 places).

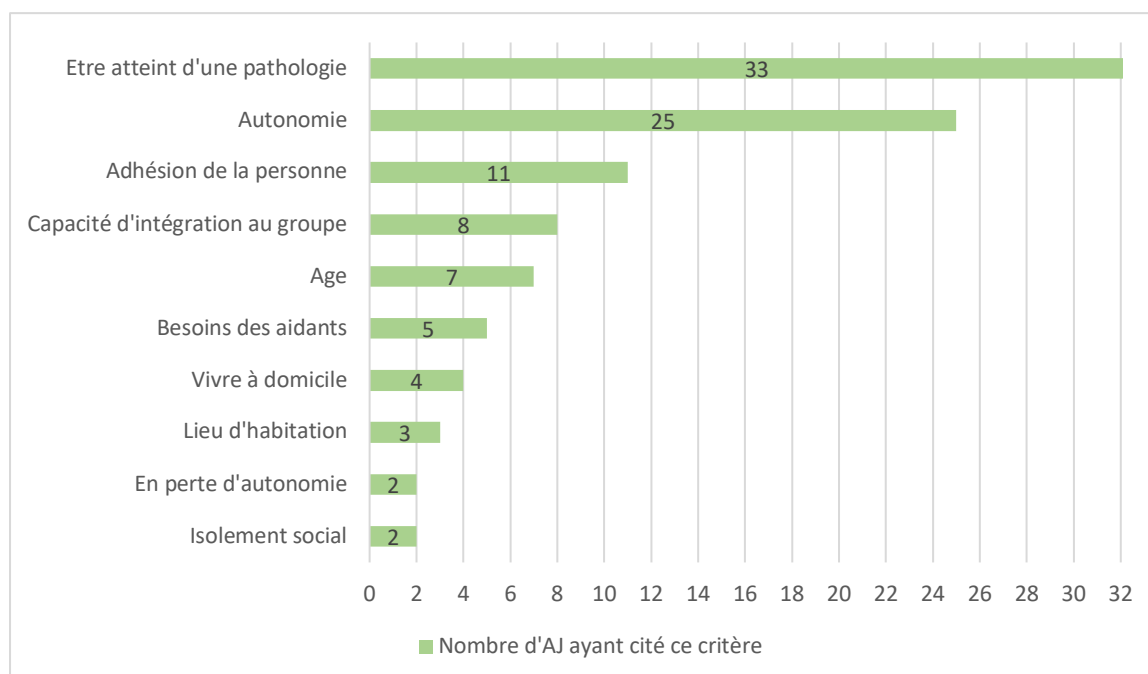
Le coût de l'accueil de jour peut aussi dissuader les personnes et les aidants de venir plusieurs fois par semaine. C'est ce qu'explique cet aidant interrogé, qui aimerait « *pouvoir bénéficier de l'AJ plusieurs fois par semaine, mais le coût serait aussi plus élevé* » (aidant).

L'admission

Les critères d'admission

Les AJ étaient invités à répondre librement à la question suivante : « *quels sont les critères d'admission à l'accueil de jour ?* ». Au total, 48 sur 57 ont répondu. Leurs réponses ont été classées par thèmes.

Graphique 8 : Quels sont les critères d'admission à l'AJ ? (Réponses libres)



Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Le fait d'être atteint d'une pathologie, tout en présentant une certaine forme d'autonomie constituent les principaux critères cités par les structures répondantes, ce qui correspond aux caractéristiques du public-cible décrit dans la circulaire de 2011, à savoir prioritairement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, au stade léger à modéré de la maladie, et aux personnes âgées en perte d'autonomie physique.

Le fait d'être atteint d'une pathologie a été cité par 33 répondants sur 57. Il s'agit en très grande majorité de troubles cognitifs, de démences ou de la maladie d'Alzheimer, de maladies neurodégénératives. Un AJ indique que la structure est ouverte aux personnes souffrant de maladies neurodégénératives mais aussi de pathologies mentales ou psychiatriques stabilisées (AJ S11, 85). Un autre AJ (AJ S7, 85) explique être en train d'ouvrir l'accueil aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson, en réservant une journée par semaine uniquement pour ce public.

Le fait d'être suffisamment autonome, avec des troubles modérés a été cité par 25 répondants, dont 13 AJ publics. Le stade de la maladie ne doit pas être trop avancé, sans ou avec peu de troubles du comportement. Les structures mentionnent souvent la capacité à se déplacer, le fait de ne pas nécessiter un accompagnement trop important, notamment dans la réalisation de tâches quotidiennes (alimentation, hygiène...), de ne pas déambuler. Ces AJ insistent également sur l'importance à ce que la personne soit en mesure de participer aux activités proposées et d'en tirer un bénéfice. Certains AJ précisent évaluer le niveau d'autonomie physique.

L'adhésion de la personne a été citée par 11 répondants, dont 5 dans le Maine-et-Loire. Ces AJ expliquent que la venue à l'accueil de jour doit revêtir un intérêt pour la personne. Il importe que celle-ci soit consentante et éprouve du plaisir à participer. Un AJ rappelle qu'il faut que « *l'AJ soit bénéfique pour la personne accueillie et pas que pour l'aidant* » (AJ E30, 49).

La capacité de la personne à s'intégrer au groupe a été citée par 8 répondants. « *La personne doit présenter des troubles cognitifs mais permettant toutefois la vie en collectivité* » explique l'AJ S25 (44). Il importe de « *ne pas présenter de troubles agressifs importants pouvant mettre en danger la personne, les autres résidents ou le personnel* » (AJA E20, 44), « *pas de manifestation agressive ou violente qui mettrait le groupe en danger* » (AJ E32, 49).

D'autres critères ont été cités par une minorité d'AJ, dont un âge minimum de 60 ou 65 ans (7 AJ), les besoins de l'aidant (5 AJ), le fait de vivre à domicile (4 AJ) ou encore le lieu d'habitation (3 AJ).

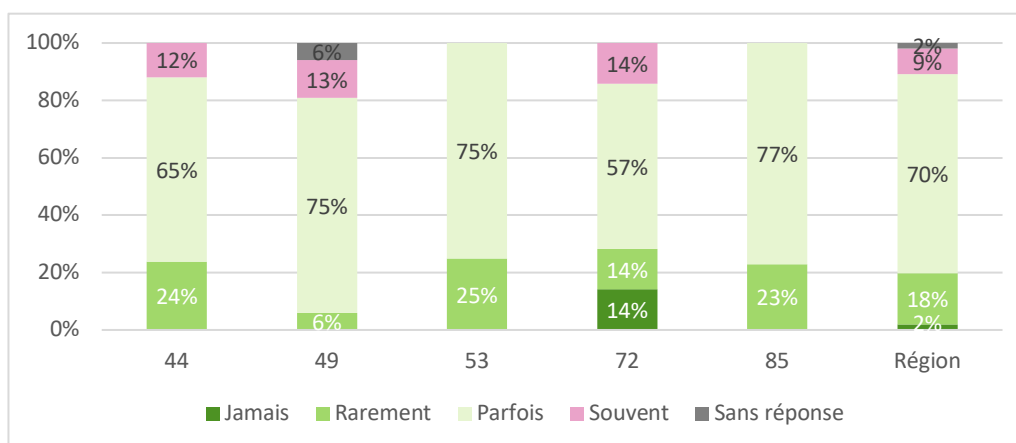
Plusieurs AJ ont évoqué le **manque de solutions d'accueil pour les personnes ayant des besoins spécifiques, notamment les malades jeunes, les personnes dont les troubles débutent ou encore les personnes plus dépendantes**. Ce besoin d'accompagnement de publics spécifiques a aussi été souligné par plusieurs aidants, certains évoquant notamment des difficultés de sélection à l'entrée pour l'AJ pour les personnes ayant des troubles du comportement ou des besoins d'accompagnement plus importants.

Parmi les 57 AJ répondants, une très grande majorité (n51, 89 %) déclarent **prendre en compte le stade d'évolution de la maladie pour les personnes malades d'Alzheimer ou apparentée au moment de l'admission**. Parmi ces 51 répondants figurent 13 des 14 AJ autonomes ayant répondu à l'enquête. Pour l'AJ E8 (49), cela permet de « *déterminer la journée d'accueil de la semaine la plus adaptée à leurs besoins et capacités cognitives* ». 6 AJ (11 %) déclarent ne pas prendre en compte le stade d'évolution de la maladie lors de l'admission. Situés en Maine-et-Loire (n3), en Loire-Atlantique (n1), en Sarthe (n1) et en Vendée (n1), 5 d'entre eux sont adossés à un EHPAD.

Une majorité d'AJ parfois sollicités par des personnes ne correspondant pas aux critères d'admission

Parmi les 57 AJ répondants, **40 (70 %) déclarent être parfois sollicités pour des personnes dont le stade d'avancement de la maladie et/ou la perte d'autonomie sont trop importants vis-à-vis des critères d'admission**.

Graphique 9 : L'AJ est-il parfois sollicité pour des personnes dont le stade d'avancement de la maladie et/ou la perte d'autonomie sont trop importants vis-à-vis des critères d'admission ?



Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

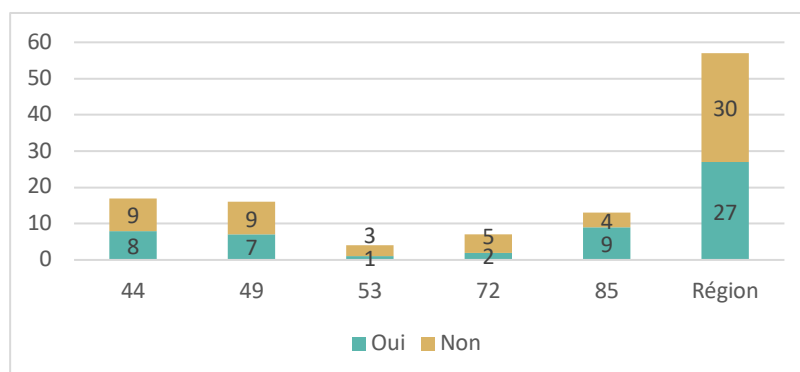
Cette proportion oscille entre 57 % et 77 % selon les départements. Les 5 AJ (9 %) ayant répondu « souvent » sont situés pour 2 d'entre eux en Loire-Atlantique, deux en Maine-et-Loire et un en Sarthe.

Face à ces demandes, 23 AJ orientent, voire accompagnent la personne vers de l'hébergement temporaire, 20 orientent vers un EHPAD, 14 vers des services d'aide à domicile, 10 vers des services de répit pour l'aidant. 10 AJ proposent une prise en charge spécifique de la personne, en adaptant les modalités d'accueil : par exemple en autorisant une période d'essai, un accueil temporaire dans l'attente d'une solution plus adaptée, en proposant des journées d'accueil spécifique dans la semaine, un accueil de jour à domicile ou encore en adaptant les activités. Ces structures sont principalement situées en Loire-Atlantique (n6).

Une liste d'attente pour environ un AJ sur deux

Un peu moins d'un AJ répondant sur deux (47 %) avait une liste d'attente au moment de l'enquête, en novembre 2021, avec des proportions variables selon les départements : entre 44 % et 47 % pour le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique, 25 % à 29 % pour la Mayenne et la Sarthe et jusqu'à 69 % pour la Vendée. Concernant les 14 AJ autonomes répondants, 7 déclarent avoir une liste d'attente.

Graphique 10 : Nombre d'AJ répondants déclarant avoir une liste d'attente au moment de l'enquête



Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

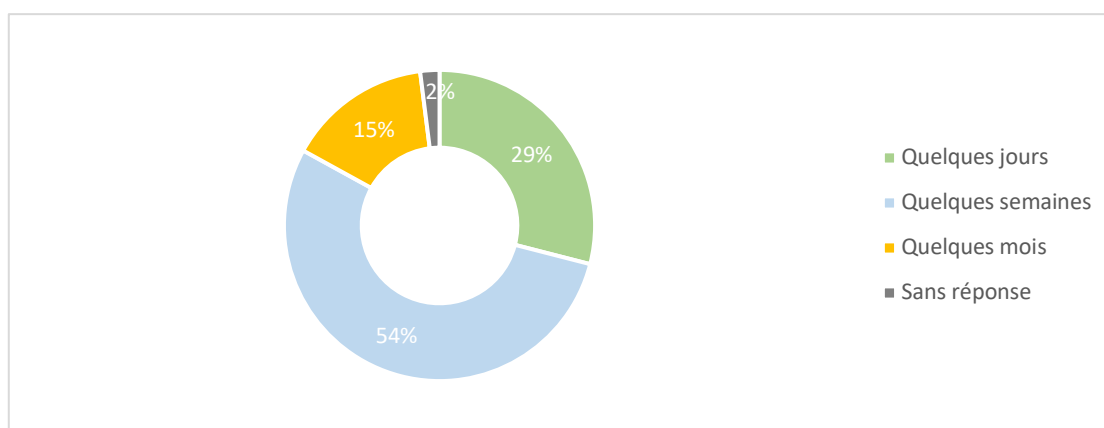
Parmi les 27 AJ ayant une liste d'attente, 24 ont déclaré le nombre de personnes inscrites sur cette liste au moment de l'enquête. Au total, 176 personnes étaient sur les listes d'attente de ces 24 AJ en novembre 2021. Notons que **la plupart de ces 24 AJ ont une liste d'attente inférieure à 5 personnes**. Seuls 5 AJ comptent plus de 10 personnes sur leur liste d'attente, dont 3 sont des AJ autonomes.

18 AJ ont indiqué la durée moyenne d'attente avant d'accéder à une prise en charge. **La plupart de ces structures ont un délai égal ou inférieur à un mois** (n11). Cependant, le délai d'accès à la prise en charge dépasse un mois dans le cas de 7 AJ, notamment situés en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire. Ce délai peut aller jusqu'à 4 à 6 mois dans certaines structures.

Dans l'enquête menée auprès des aidants, 54 % des sondés déclarent avoir attendu quelques semaines entre le moment où la demande d'inscription en AJ a été déposée et l'admission de leur proche et 15 % déclarent avoir attendu quelques mois. 29 % n'ont attendu que quelques jours.

Pour 19 % des aidants interrogés, les délais d'attente constituent un point à améliorer.

Graphique 11 : Quel a été le temps d'attente entre le moment où la demande d'inscription en AJ a été déposée et l'admission de votre proche ?



Sources : Enquête aidants, CREAI 2021

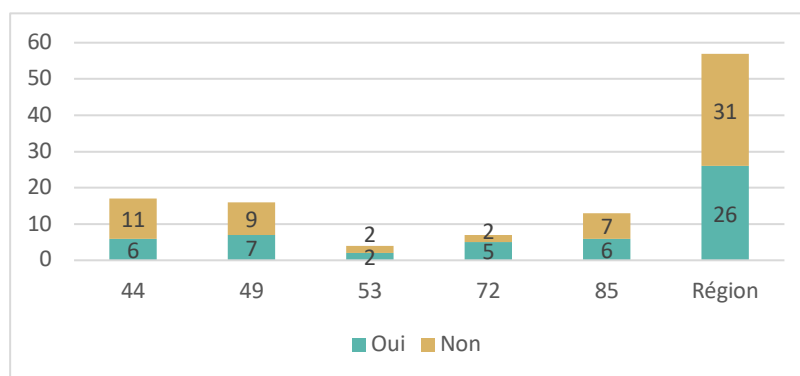
46 % des AJ interrogés déclare des difficultés concernant le taux de remplissage

Un peu moins d'un AJ (46 %) sur deux déclare rencontrer des difficultés concernant le taux de remplissage. Les AJ en Loire-Atlantique semblent moins concernés : 6 AJ ont déclaré des difficultés, soit un tiers environ des AJ répondants du département. En revanche, dans le Maine-et-Loire, en Mayenne et en Vendée, les AJ déclarant des difficultés représentent 50 à 56 % des structures répondantes de ces départements. En Sarthe, cette proportion s'élève même à 71 %, avec 5 AJ sur 7 répondants rencontrant des difficultés de remplissage.

En outre, les AJ autonomes semblent être largement moins concernés par les difficultés de remplissage puisque 11 sur 14 répondants déclarent ne pas en rencontrer.

Des différences sont à relever selon la capacité d'accueil : parmi les 33 AJ répondants d'une capacité de 6 à 9 places, 17 (soit environ 1 sur 2) déclarent des difficultés de remplissage. A l'inverse, parmi les 24 AJ répondants d'une capacité de 10 à 19 places, seuls 9 déclarent des difficultés de remplissage (soit 37,5 %).

Graphique 12 : L'AJ rencontre-t-il des difficultés concernant le taux de remplissage ?



Sources : Enquête établissements, CREA I 2021

Parmi les raisons mentionnées par les répondants pouvant expliquer les difficultés de remplissage figurent notamment la crise sanitaire (12 AJ), le manque de visibilité et/ou de communication (7 AJ), les freins financiers (6 AJ), le recours trop tardif des personnes à l'AJ (5AJ), les difficultés liées au transport (5 AJ).

Les activités et prestations proposées au sein des accueils de jour

Types de prestations dispensées

Les 34 AJ ayant répondu au questionnaire long ont indiqué le type de prestations dispensées au sein de leur structure. Globalement, les AJ autonomes répondants proposent une plus grande diversité de prestations que les AJ adossés répondants. Les AJ implantés dans des unités urbaines de plus de 200 000 habitants proposent également une plus grande diversité de prestations par rapport aux AJ situés dans des communes rurales de moins de 2 000 habitants. On note aussi des différences selon le statut : les AJ privés à caractère commercial offrent une plus grande diversité de prestations que les AJ publics et, dans une moindre mesure, que les AJ privés à but non lucratif.

La distribution de médicaments, les ateliers mémoire, les ateliers occupationnels, les prestations d'hygiène et de confort, les sorties, les activités individuelles, les entretiens individuels pour les aidants figurent parmi les prestations et activités les plus courantes, citées par au moins 75% des 34 répondants au questionnaire long. Environ les deux tiers de ces AJ proposent aussi du soutien psychologique, des réunions d'information pour les aidants, des activités de rééducation équilibre, d'ergothérapie ou de psychomotricité. Un AJ sur deux organise des activités intergénérationnelles (visites de crèches...) et des groupes de parole pour les aidants. 44 % proposent des activités aidants/aidés, 41 % des injections, 38 % des formations pour les aidants et seulement 8 % de l'orthophonie.

Une majorité d'AJ proposant des groupes d'activités selon les capacités cognitives et les centres d'intérêt des personnes

La circulaire de 2011 indique qu'il est « *indispensable que l'équipe de l'accueil de jour puisse constituer des groupes homogènes de malades* ». Le premier critère utilisé pour constituer ces groupes concerne les capacités cognitives, citées par 75 % de l'échantillon. Viennent ensuite les centres d'intérêts (63 %) et le niveau d'autonomie (54 %). Les pathologies sont plus rarement prises en compte dans la constitution des groupes. Ce critère n'a été cité que par 19 % des AJ seulement. L'âge ne constitue un critère que pour 12 %. Enfin, 12 AJ déclarent ne pas avoir de critères de constitution des groupes, principalement en Maine-et-Loire (4 sur 16 répondants) et en Vendée (3 sur 13 répondants). L'un d'eux, l'AJ E5 (72) explique ne pas avoir un nombre suffisamment important de personnes accueillies pour constituer des groupes. 8 de ces 12 AJ ont une capacité installée comprise entre 6 et 8 places.

Un AJ sur deux rapporte des difficultés pour constituer des groupes d'activités

47 % des AJ déclarent rencontrer des difficultés pour constituer des groupes d'activités. « *Ces critères sont intégrés dans la constitution du groupe mais ensuite on fait ce qui est possible...* » explique AJA E13 (44). Les principales difficultés concernent la constitution de groupes homogènes au regard de la diversité des profils et des besoins des personnes, le fait de faire coïncider les journées réservées à des groupes avec les disponibilités des personnes et/ou de leurs aidants ou encore des files actives trop limitée pour créer des groupes.

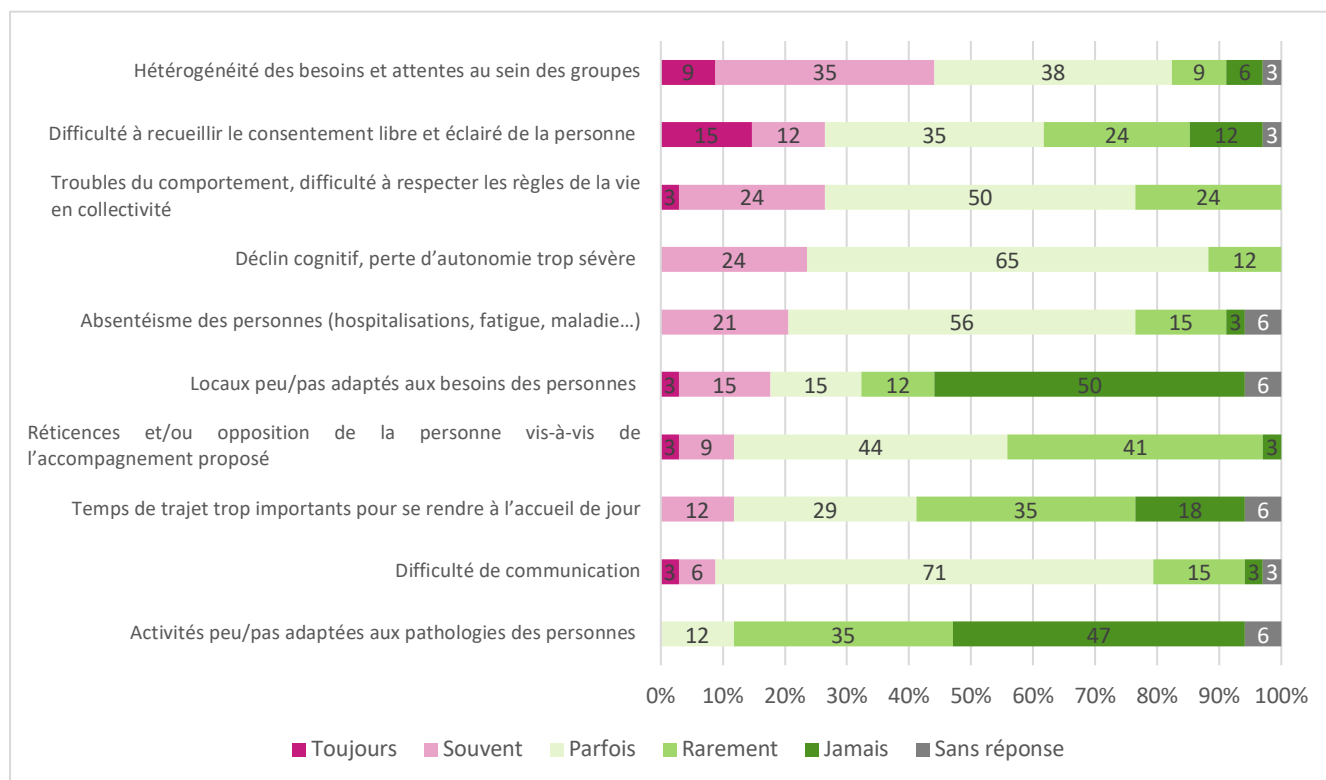
La plupart des AJ adossés mutualisent des activités avec la structure de rattachement

La plupart des AJ adossés mutualisent quelques activités (n25 sur 43) avec leur structure d'adossment, particulièrement en Vendée (10 sur 12). La capacité d'accueil autorisée est en moyenne plus élevée chez les AJ répondants ne mutualisant aucune activité (9,5 places), par rapport à ceux mutualisant quelques activités (7,3 places) ou la plupart/toutes les activités (6,8 places). Quelques AJ autonomes ont indiqué mutualiser certaines activités avec d'autres structures. C'est le cas par exemple de l'AJA E10 (72) qui mutualise quelques activités avec une ESA (Équipe Spécialisée Alzheimer). L'AJA E13 (44) cite l'exemple de sorties organisées dans le cadre du relais des aidants, qui peuvent consister à venir découvrir les productions des personnes accueillies au sein de l'AJ.

Difficultés observées chez les personnes accueillies lors des temps d'accueil

Les 34 AJ répondants ayant retourné le questionnaire dans sa version longue ont indiqué les éventuelles difficultés observées chez les personnes accueillies lors des temps d'accueil, parmi un panel de propositions. Au moins un quart des 34 sondés rencontrent *souvent*, voire *toujours* les trois difficultés suivantes : hétérogénéité des besoins et attentes au sein des groupes (35 % des AJ), difficulté à recueillir le consentement libre et éclairé de la personne (27 %), troubles du comportement, difficulté à respecter les règles de la vie en collectivité (27 %), déclin cognitif, perte d'autonomie trop sévère (24 %).

Graphique 13 : Difficultés observées chez les personnes accueillies par les AJ répondants au questionnaire long (n34) selon la fréquence



Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

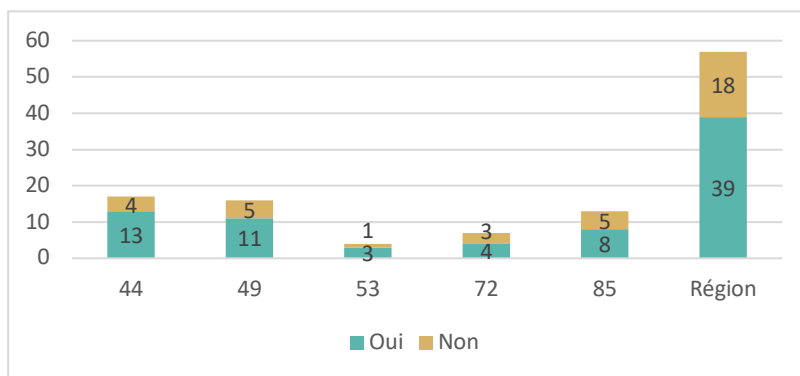
Les pratiques des AJ concernant l'évaluation des besoins et le PPA

Les deux tiers des AJ interrogés rédigent systématiquement un PPA

La circulaire de 2011 indique qu'au sein des accueils de jour, « chaque personne doit bénéficier d'un projet individualisé d'accompagnement qu'il est souhaitable de formaliser par écrit et de communiquer à l'aidant ». 68 % des AJ sondés (n39) déclarent rédiger systématiquement un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) pour chaque personne accueillie et 32 % ne le font pas, soit presque un tiers des répondants. La proportion de ces AJ est plus importante en Sarthe (43 %) et en Vendée (38%) qu'en Loire-Atlantique (24 %), en Maine-et-Loire (31 %) ou en Mayenne (25 %). Parmi les 14 AJ autonomes répondants, 12 déclarent rédiger systématiquement le PPA, soit 86 % des AJA sondés, contre 63 % des AJ adossés ayant répondu à l'enquête.

L'ensemble des AJ privés à caractère commercial répondants déclarent rédiger systématiquement un PPA pour chaque personne accueillie. Cette proportion baisse à 69 % pour les AJ publics et à 62 % pour les AJ privés à but non lucratif. Parmi les 57 AJ répondants, ceux situés dans une commune rurale sont proportionnellement moins nombreux à rédiger un PPA systématiquement (43 % seulement) que les AJ implantés dans d'autres contextes géographiques. Enfin, la capacité moyenne d'accueil des AJ rédigeant systématiquement un PPA est plus élevée (9,3 places) que celle des AJ n'en rédigeant pas systématiquement (6,8 places).

Graphique 14 : Un PPA est-il systématiquement rédigé pour chaque personne accueillie ?

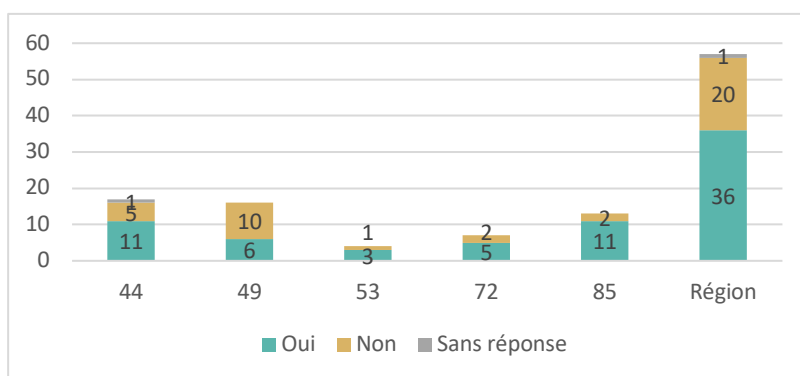


Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Plus d'un tiers des AJ ne réalisent pas d'évaluation formalisée des besoins des personnes accueillies

63 % (n36) des sondés évaluent les besoins des personnes accueillies de manière formalisée, c'est-à-dire en utilisant des grilles ou des outils d'évaluation standardisés, particulièrement en Vendée (85 %), en Sarthe (71 %) et en Mayenne (75 %). En revanche, 35 % (n20) des sondés ne procèdent pas à une évaluation formalisée des besoins des personnes accueillies. La proportion de ces AJ est plus importante en Maine-et-Loire (63 %) qu'ailleurs. Parmi les 14 AJ autonomes répondants, 12 ont recours à ces grilles ou outils d'évaluation, soit 86 % des AJA sondés, contre 67 % des AJ répondants adossés.

Graphique 15 : Les besoins de la personne sont-ils évalués de manière formalisée (utilisation de grilles ou d'outils d'évaluation standardisés) ?



Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Parmi les AJ de statut privé à caractère commercial, 4 sur 6 procèdent à des évaluations formalisées des besoins des personnes. Cette proportion est plus faible parmi les AJ privés à but non lucratif (65 %) et les AJ publics (58 %). De manière générale, les AJ répondants procédant à une évaluation formalisée des besoins sont entre 58 % et 75 % selon les contextes géographiques d'implantation des structures. Cependant, on note qu'ils ne sont que 50 % parmi ceux localisés dans une unité urbaine de 10 000 à 50 000 habitants. La capacité moyenne d'accueil des AJ procédant à une évaluation formalisée des besoins des personnes accueillies assez similaire (8,9 places) à celle des AJ qui ne le font pas (8,2 places).

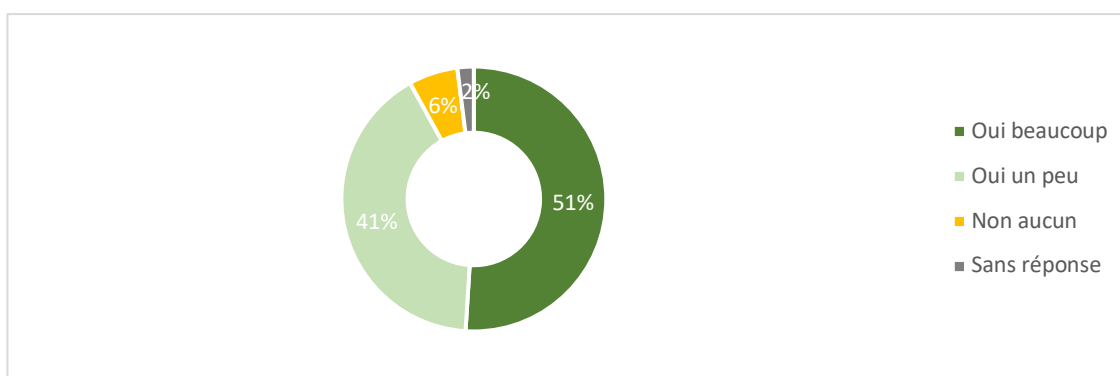
Parmi les 36 AJ procédant à cette évaluation, 67 % le font en équipe pluridisciplinaire. Pour les 33 % restants, c'est un seul professionnel, très souvent l'infirmier, qui se charge de l'évaluation.

Pour 74 % des 57 AJ répondants, l'avis de l'aidant est toujours sollicité lors de l'évaluation des besoins (formelle ou informelle) de la personne accueillie et/ou de la construction du projet personnalisé d'accompagnement et 14 % le sollicitent souvent. Une minorité de structures ne demandent que parfois, voire jamais l'avis de l'aidant.

Les effets de l'AJ sur la personne accueillie, du point de vue de l'aidant

La très grande majorité des aidants dont le proche a fréquenté un AJ ces trois dernières années considèrent que l'AJ a eu des effets positifs sur leur proche : « un peu » pour 41 % et « beaucoup » pour 51 %, soit 92 % au total. Seuls 6 % des aidants estiment que l'AJ n'a pas eu d'effet positif sur leur proche.

Graphique 16 : La fréquentation de l'AJ a-t-elle eu des effets positifs sur votre proche ?

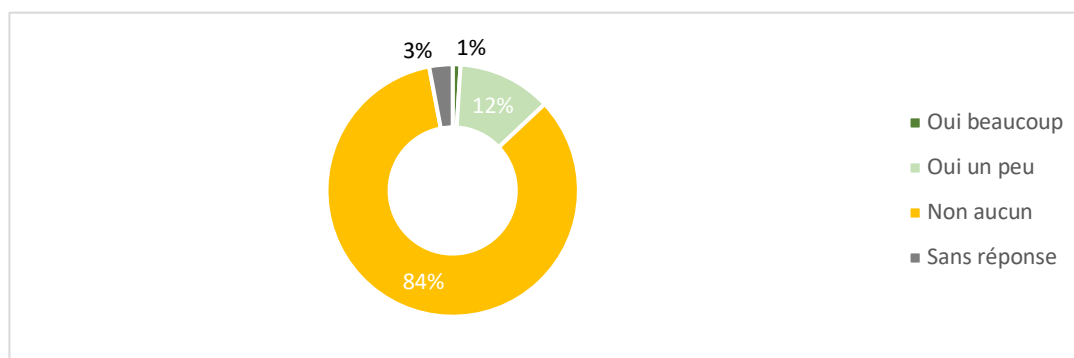


Sources : Enquête aidants CREAI 2021

La très grande majorité des aidants interrogés estiment que la fréquentation de l'AJ n'a eu aucun effet négatif sur leur proche (84 %). 12 % des aidants ont observé « un peu » d'effets négatifs et 1 % beaucoup. Quelques aidants ont évoqué la fatigue engendrée pour la personne, la déstabilisation et la perte de repères, l'agitation ou encore la peur de la séparation. Quelques aidants rapportent que leur proche a le sentiment d'être infantilisé ou ne se sent pas à sa place au contact de personnes plus âgées ou malades qu'elles.

A noter que parmi les 23 aidants signalant des effets négatifs de l'AJ sur leur proche, 16 déclarent que cette fréquentation a aussi eu des effets positifs : « beaucoup d'effets positifs » pour 8 d'entre eux et « un peu d'effets positifs » pour les 8 autres.

Graphique 17 : La fréquentation de l'AJ a-t-elle eu des effets négatifs sur votre proche ?



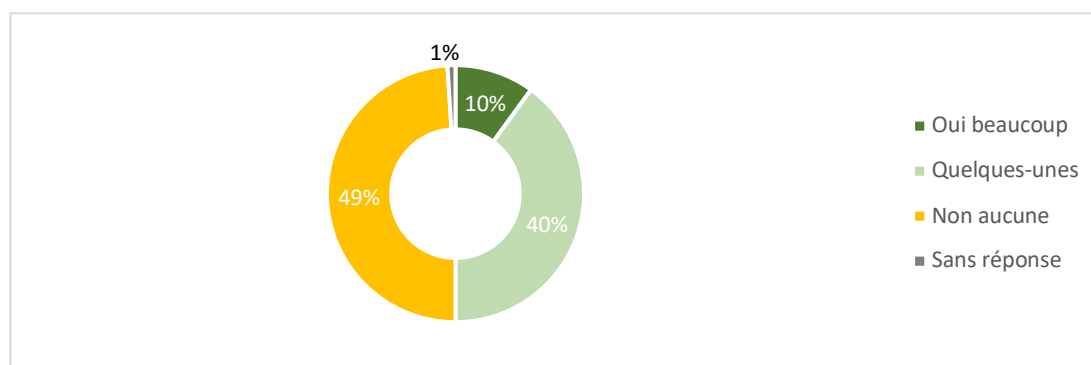
Sources : Enquête aidants CREAI 2021

La prise en compte des aidants dans le cadre de l'accueil de jour

Un aidant sur deux avait des inquiétudes ou des préoccupations à l'idée de recourir à l'AJ

Parmi les aidants interrogés, 50 % déclarent avoir eu des inquiétudes ou des préoccupations à l'idée de recourir à l'accueil de jour pour leur proche : 10 % déclarent en avoir eu « beaucoup » et 40 % « quelques-unes ». A l'inverse, 49 % affirment n'avoir eu aucune inquiétude ou préoccupation.

Graphique 18 : Avez-vous des inquiétudes ou des préoccupations à l'idée de recourir à l'AJ ?



Sources : Enquête aidants, CREAI 2021

Quatre types de peurs se démarquent, concernant en effet plus de 25 % des aidants parmi ceux déclarant avoir eu des inquiétudes ou des préoccupations à l'idée de recourir à l'AJ :

- La peur que mon proche ne s'y sente pas bien (76 %),
- La peur que mon proche se sente abandonné, qu'il refuse d'y aller (59 %),
- La peur que les activités ne soient pas adaptées (30%),
- La peur que cela coûte cher (30 %).

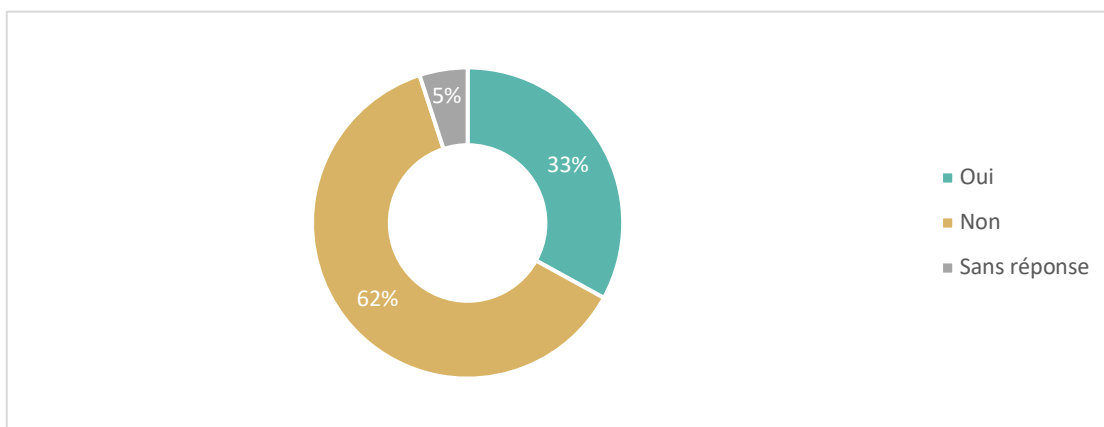
Un peu moins d'un quart de ces aidants ont cité la peur que cela soit compliqué à organiser (22 %) et la peur de confier son proche à une structure (19 %). La peur que cela fatigue le proche concerne 16 % de ces 86 aidants et la peur que le proche ne soit pas suffisamment accompagné 15 %. Seuls 3 % ont déclaré avoir eu peur que cela génère des tensions au sein de la famille.

Un tiers d'aidants interrogés auraient souhaité être mieux et/ou davantage accompagné lors des démarches de recherche et d'inscription en AJ

81 % des aidants interrogés déclarent avoir reçu de l'aide ou des conseils de la part de professionnels lors des démarches de recherche et d'inscription en accueil de jour. Seuls 15 % déclarent ne pas en avoir reçu. Parmi ces 81 % d'aidants ayant reçu des conseils, 66 % déclarent avoir été conseillés par un CLIC, 33 % par un médecin traitant, 21 % par une association, 14 % par un CCAS ou une mairie et 11 % par une assistante sociale. Les sources d'information et de conseils sont ainsi assez diverses, même si les CLIC ont été cités par les deux tiers des aidants concernés.

Cependant, 33 %, soit un tiers de l'ensemble des sondés auraient souhaité être mieux et/ou davantage accompagné lors des démarches de recherche et d'inscription en accueil de jour.

Graphique 19 : Auriez-vous souhaité être mieux et/ou davantage accompagné par des professionnels lors des démarches de recherche et d'inscription en accueil de jour ?



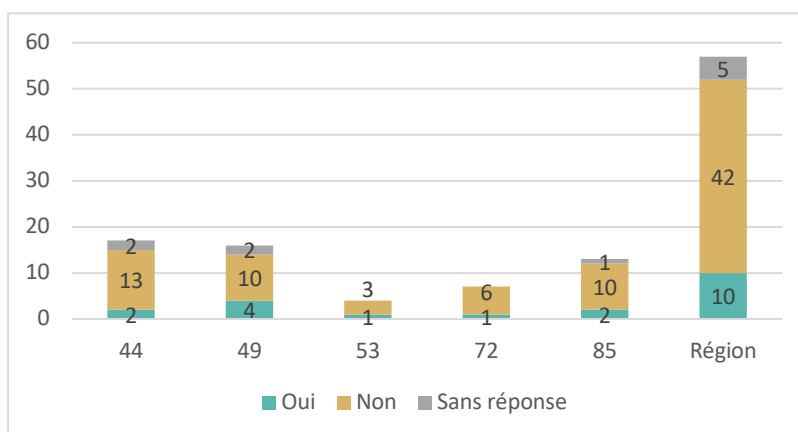
Sources : Enquête aidants, CREAI 2021

Une faible proportion d'AJ évaluant la situation de l'aidant de manière formalisée

Seuls 18 % (n10) des 57 établissements répondants évaluent systématiquement la situation de l'aidant de manière formalisée, c'est-à-dire via l'utilisation de grilles ou d'outils standardisés. La proportion de répondants ne procédant pas à cette évaluation formalisée oscille entre 63 % et 86 % selon les départements.

Les AJ autonomes ont davantage tendance à évaluer formellement les besoins des aidants : 5 sur 14 répondants déclarent que c'est le cas (soit 36 %), contre seulement 5 des 43 AJ répondants adossés (soit 12 %). L'absence de recours à des outils standardisés ne signifie pas que les besoins de l'aidant ne sont pas pris en compte, précisent plusieurs structures.

Graphique 20 : La situation de l'aidant est-elle systématiquement évaluée de manière formalisée ?



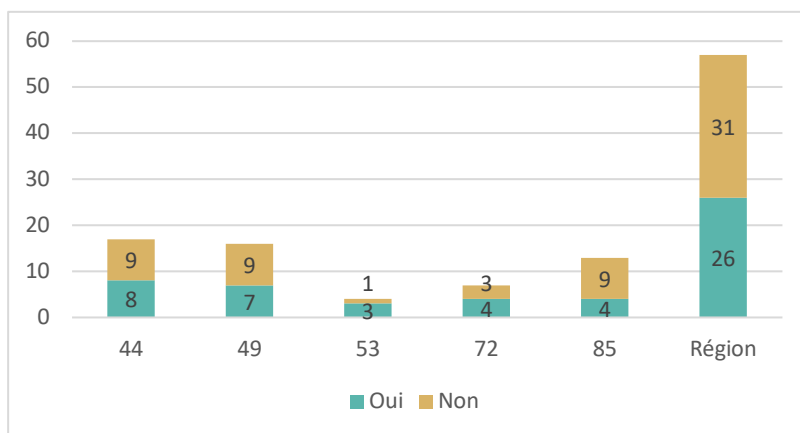
Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Un peu moins d'un AJ sur deux propose des activités pour les aidants

Seuls 26 AJ des 57 AJ répondants proposent des activités à destination des aidants, soit environ 46 % des sondés. Ces AJ sont proportionnellement plus nombreux en Mayenne (3 sur 4 répondants) et en Sarthe (4 sur 7 répondants) à intégrer ces activités dans le fonctionnement de leur structure. Parmi les 14 AJ autonomes répondants, 9 proposent des activités pour les aidants, soit 64 %. Parmi les 15 AJ associés à une PFR, 9

proposent des activités pour les aidants et 6 n'en proposent pas. On peut cependant penser que ces aidants peuvent avoir accès à des activités via la PFR.

Graphique 21 : Des activités sont-elles proposées à destination des aidants (groupes de parole, formation, café...)?



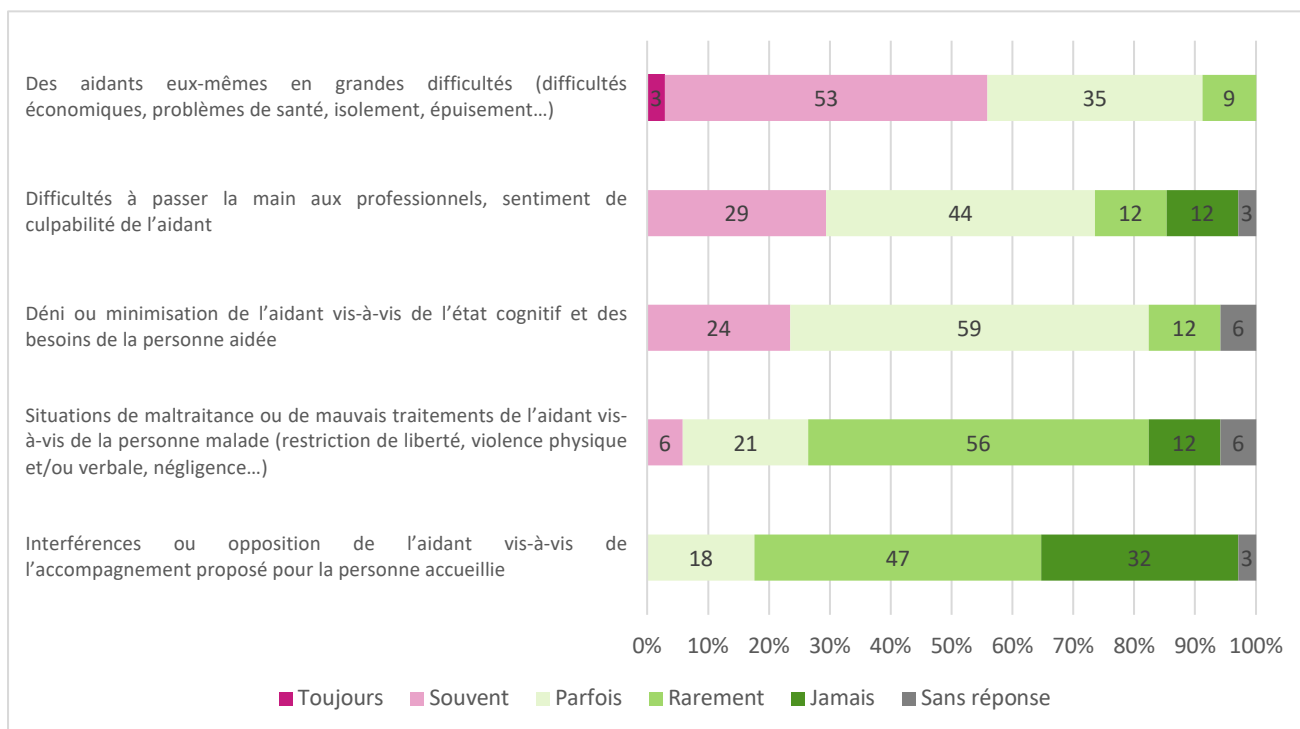
Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

De nombreux AJ répondants insistent dans les commentaires sur la nécessité de soutenir davantage les aidants, notamment en leur consacrant plus d'activités au sein de l'AJ, par exemple « des réunions, des groupes de parole des aidants » (AJ E9, 44), « des rencontres plus régulières avec les aidants » (AJ E29, 85), mais aussi des « formations » (AJ S13, 72). L'AJ E23 (44) souhaite « développer la partie aide aux aidants » (44), l'AJ S12 (49) évoque des « temps de psychologue pour accompagnement des aidants et évaluations ». En outre, 25 % des aidants interrogés considèrent que la prise en compte des besoins et de la situation personnelle de l'aidant constitue un point d'amélioration pour les accueils de jour.

Plus d'un AJ sur deux fréquemment confronté à des aidants eux-mêmes en grandes difficultés

19 AJ sur 34 répondants, soit 56 % des sondés ayant répondu au questionnaire long, sont fréquemment confrontés à des aidants eux-mêmes en grandes difficultés (difficultés économiques, problèmes de santé, isolement, épuisement...). 18 AJ (53 %) le sont souvent et 1 AJ (3 %) l'est toujours. « L'épuisement de l'aidant est bien connu c'est pour cela que l'AJ est indispensable comme la PFR » souligne l'AJ E2 (85). L'AJ E29 (85) regrette le « manque d'aide psychologique, de connaissance de la maladie, de solution de répit plus longue » pour l'aidant. 10 AJ, soit 29 % des sondés, sont souvent confrontés à la culpabilité de l'aidant, qui a du mal à passer la main aux professionnels. 44 % (n15) y font parfois face.

Graphique 22 : Difficultés observées chez les aidants par les AJ répondants au questionnaire long (n34) selon la fréquence

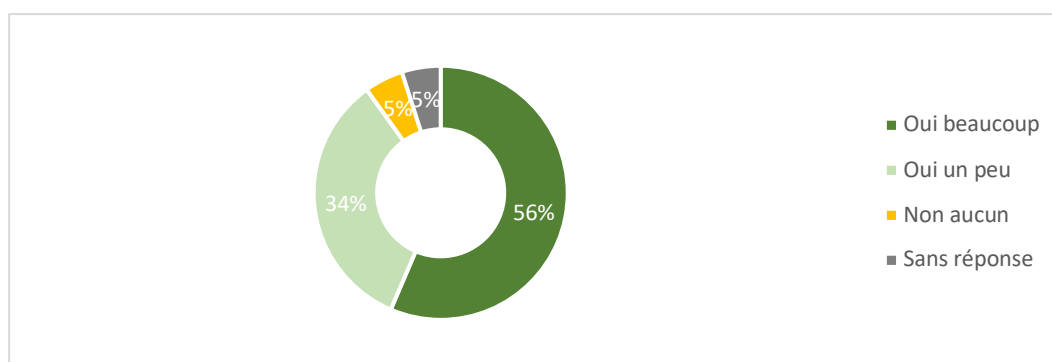


Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Une très grande majorité d'aidants déclarant que l'AJ a eu des effets positifs sur eux

56 % des aidants interrogés estiment que l'AJ a eu « beaucoup » d'effets positifs sur eux et/ou leur famille et 34 % « un peu », soit 90 % au total. Seuls 5 % déclarent que l'AJ n'a eu aucun effet positif sur eux.

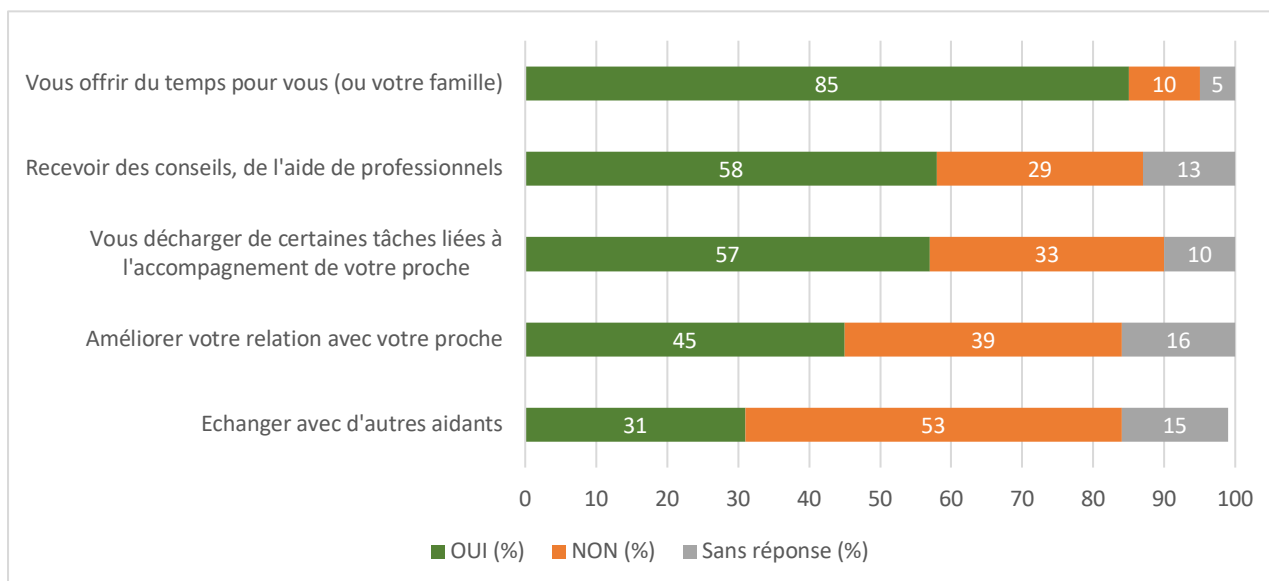
Graphique 23 : L'AJ a-t-il eu des effets positifs sur vous et/ou votre famille ?



Sources : Enquête aidants, CREAI 2021

Trois effets positifs se dégagent, ayant été cités par au moins 50 % des sondés. L'AJ a permis de s'offrir du temps pour soi ou sa famille (85 % des aidants interrogés), recevoir des conseils, de l'aide de professionnels (58 %), se décharger de certaines tâches liées à l'accompagnement de son proche (57 %). Pour 45 % des sondés, l'AJ a également contribué à améliorer la relation avec leur proche, et pour 31 % d'échanger avec d'autres aidants. Notons que sur ce dernier point, 53 % des personnes interrogées déclarent que l'AJ ne leur a pas permis d'échanger avec d'autres aidants.

Graphique 24 : La fréquentation de l'AJ par votre proche a-t-elle permis selon vous de...



Sources : Enquête aidants, CREA 2021

De nombreux aidants ont insisté en commentaire sur l'importance que revêt pour eux l'accueil de jour. « *Heureusement que cela existe* » écrit un aidant. « *Heureusement que ce répit nous est proposé* » indique un autre. Les commentaires de satisfaction, voire de grande satisfaction vis-à-vis de l'accueil de jour ont été nombreux. Beaucoup d'aidants saluent le travail et le dévouement des professionnels exerçant dans ces structures, certains répondants ayant même adressé des messages de remerciement dans leurs réponses.

Les principaux axes d'amélioration selon les aidants

Les aidants étaient invités à cocher les points à améliorer concernant l'accueil de jour, parmi une liste de suggestions. Trois points ont été cochés par au moins un quart des répondants : l'information sur l'offre en AJ (34 %), le coût de l'AJ (33 %) et la prise en compte des besoins de l'aidant, de sa situation personnelle (25 %). Les répondants semblent globalement satisfaits de l'offre proposée par les accueils de jour car moins d'un tiers des répondants soulignent des points à améliorer. Il faut d'ailleurs relever dans les questionnaires les nombreux commentaires de grande, voire très grande satisfaction des aidants vis-à-vis de l'accueil de jour.

Plusieurs aidants formulent cependant le souhait que leur proche puisse être accueilli plus longtemps ou bien davantage de jours pendant la semaine, bien que cela ne soit pas toujours possible du fait du coût ou parce que l'AJ plafonne le nombre de jours. Certains aidants plaident pour la mise en place d'un cahier de liaison, afin d'avoir des informations sur ce qu'a fait leur proche durant la journée.

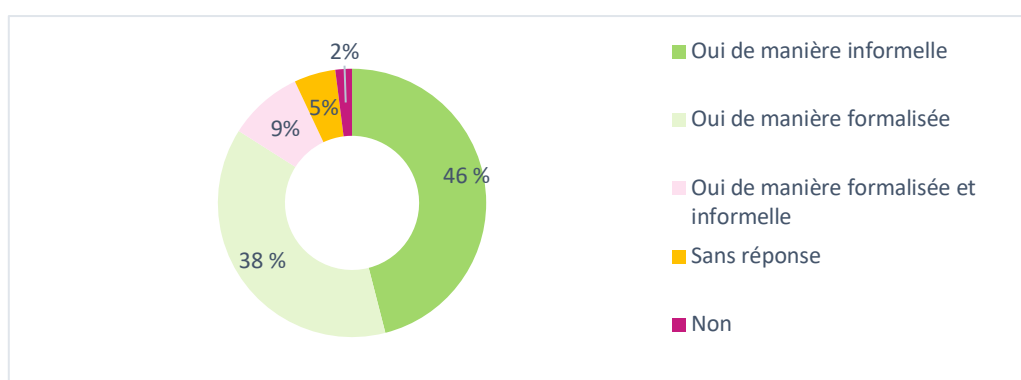
Plusieurs aidants ont également souligné que la fin de l'accueil de jour n'est pas suffisamment anticipée. Ceux-ci déplorent le manque de relais à l'issue de cette fréquentation. Certains évoquent des expériences d'arrêt brutal qui ont été difficile à vivre. Cette problématique a aussi été abordée lors de l'entretien avec un président d'une association départementale France Alzheimer. Celui-ci regrette que les personnes soient parfois « *éjectées* » dès lors que leur autonomie se complique (problème de motricité, risque de fausse-route) ou que leur agitation psychomotrice s'accroît. Il rapporte des situations où l'aidant a été informé presque du jour pour le lendemain d'un arrêt de l'accompagnement. Plusieurs accueils de jour interrogés ont aussi abordé cette problématique de la fin d'accompagnement, en pointant le manque de solutions pour ces familles.

Recueil de l'avis des personnes et des familles sur l'organisation et le fonctionnement de l'AJ

Une majorité d'AJ recueillent l'avis des personnes accueillies, mais le plus souvent de manière informelle

La grande majorité des établissements répondants recueillent l'avis des personnes accueillies sur les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'accueil de jour. 46 % des répondants le font de manière informelle, 38 % de manière formalisée et 9 % de manière formalisée et informelle. Seul 1 AJ, en Vendée, ne collecte pas l'avis des personnes accueillies. Les AJ répondants recueillant l'avis des personnes de manière formalisée sont proportionnellement plus présents en Loire-Atlantique (47 %) et en Vendée (54 %). A l'inverse, il y a proportionnellement davantage d'AJ répondants recueillant leur avis de manière informelle en Maine-et-Loire (56 %), en Mayenne (75 %) et en Sarthe (71 %).

Graphique 25 : L'avis des personnes accueillies vis-à-vis des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'accueil de jour est-il recueilli ?

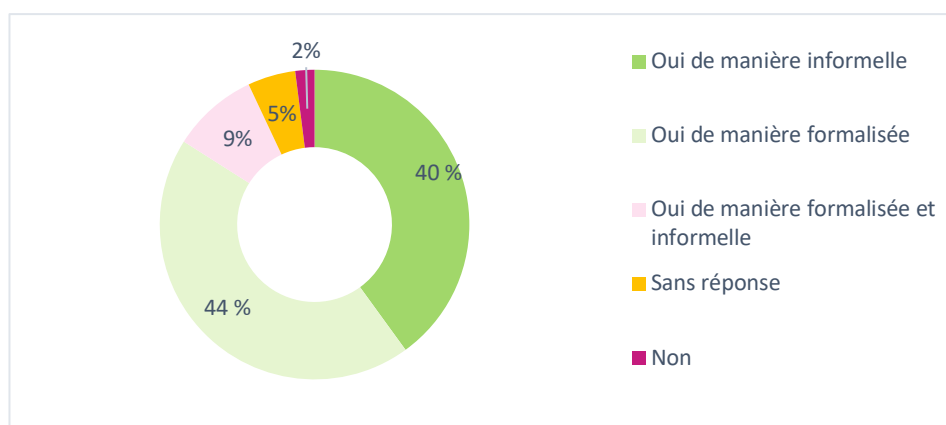


Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Une majorité d'AJ recueillent l'avis des familles, de manière plus formalisée

La grande majorité des répondants recueillent l'avis des familles sur les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'accueil de jour. Ce recueil est réalisé de manière davantage formalisée que pour les personnes accueillies. En effet, 44 % des AJ répondants collectent l'avis des familles de manière formelle, 40 % de manière informelle et 9 % de manière formalisée et informelle. Seul 1 AJ, situé en Vendée, ne collecte pas l'avis des familles.

Graphique 26 : L'avis des familles vis-à-vis des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'accueil de jour est-il recueilli ?

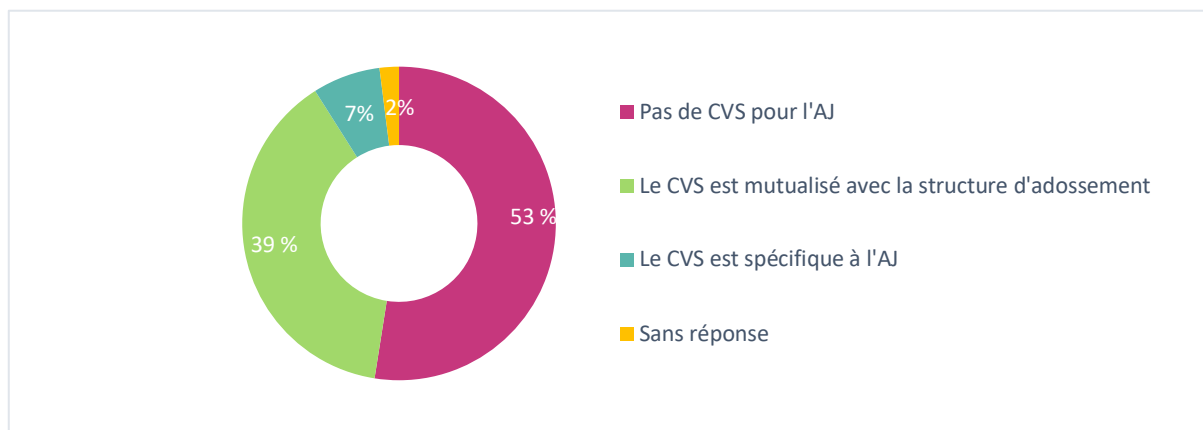


Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Plus d'un AJ sur deux n'a pas de Conseil de vie sociale (CVS)

Plus d'un AJ répondant sur deux (53 %) n'a pas de CVS. Dans 39 % des cas, l'AJ a un CVS mutualisé avec la structure d'adossment. Seuls 7 % des répondants ont un CVS spécifique à l'AJ : il s'agit de 4 structures dont 2 sont implantées en Loire-Atlantique et 2 en Maine-et-Loire.

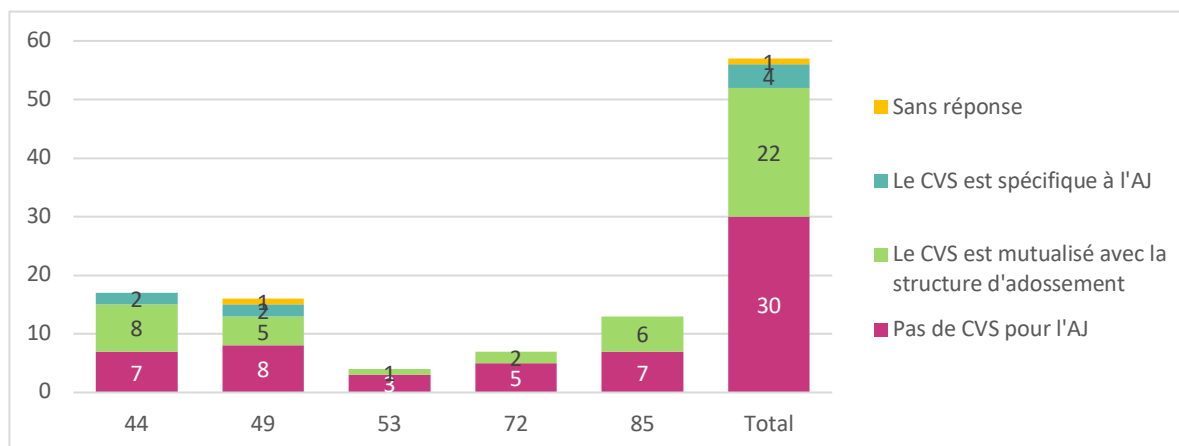
Graphique 27 : Proportion d'AJ répondants ayant un CVS spécifique ou mutualisé avec la structure d'adossment



Sources : Enquête établissements, CREA 2021

Selon les départements, la part de répondants n'ayant pas de CVS oscille entre 41 % (en Loire-Atlantique) et 75 % (en Mayenne). La Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Vendée affichent la proportion la plus importante de répondants ayant un CVS (mutualisé ou non) : 59 % pour le 44, 44 % pour le 49 et 46 % pour le 85. Pour la Sarthe et la Mayenne, cette proportion est inférieure à 30 %.

Graphique 28 : Un CVS a-t-il été mis en place pour l'AJ ?



Sources : Enquête établissements, CREA 2021

Concernant les AJ autonomes, seuls 2 ont un CVS spécifique à l'AJ et 79 % n'ont pas de CVS. Quelques-uns ont un CVS mutualisé avec une autre structure. Parmi les AJ adossés répondants, seuls 5 % ont un CVS spécifique à l'AJ. 49 % déclarent avoir un CVS mutualisé avec la structure d'adossment et 44 % n'en ont pas. On observe assez peu de différence selon le statut de l'AJ. Par exemple, 54 % des AJ privés à but non lucratif n'ont pas de CVS, 60 % pour les AJ privés à caractère commercial et 50 % pour les AJ publics.

Parmi les 26 AJ ayant un CVS (spécifique ou mutualisé), seuls 42 % (n11) déclarent que les personnes y sont représentées. Dans 54 % des cas, elles ne le sont pas. Les non-réponses représentent 4 %. 50 % de ces 26 répondants déclarent que les familles y sont représentées et 46 % déclarent qu'elles ne le sont pas. Les non-réponses représentent 4 %.

Plus d'un tiers des AJ répondants n'organisent pas de réunion annuelle des familles

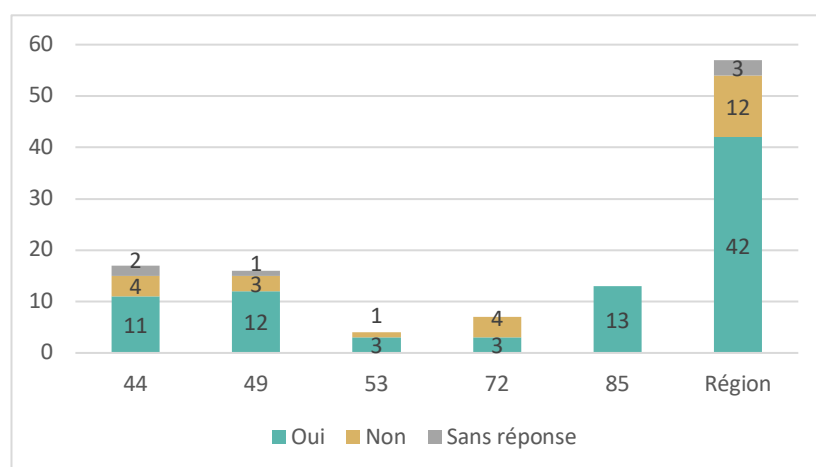
58 % (n35) des sondés déclarent qu'une réunion des familles est organisée au moins une fois par an, hors contexte Covid, et plus d'un tiers (37 %, n21) n'en proposent pas. La majorité des AJ répondants de Loire-Atlantique (65 %), du Maine-et-Loire (63 %), de la Mayenne (75 %) et de la Vendée (69 %) proposent une réunion des familles au moins une fois par an. A l'inverse, aucun des 7 AJ répondants de la Sarthe n'en proposent. En Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire, en Mayenne et en Vendée, entre 24 % et 31 % des AJ répondants n'organisent pas ce type de réunion. Assez peu de différences sont à relever selon qu'il s'agisse d'un AJ autonome ou non : 56 % des AJ adossés proposent une réunion des familles au moins une fois par et 64 % des AJ autonomes le font aussi.

Projet de service et objectifs de l'AJ

Les trois quarts des AJ interrogés ont un projet de service spécifique

Parmi les 57 AJ répondants, 42 (74 %) disposent d'un projet de service spécifique et formalisé. C'est le cas de l'ensemble des 13 répondants en Vendée, de 3 des 4 AJ répondants en Mayenne, de 75 % des AJ répondants du Maine-et-Loire et de 65 % des AJ répondants de la Loire-Atlantique. En Sarthe, cette proportion n'est que de 43 % cependant. 4 des 7 AJ répondants sarthois (57 %) ne disposent pas de projet de service spécifique et formalisé. Au total, 21 % des sondés n'ont pas de projet de service spécifique et formalisé : 24 % en Loire-Atlantique, 19 % en Maine-et-Loire, 25 % en Mayenne. Concernant les 14 AJ autonomes ayant répondu à l'enquête, 12 disposent d'un projet de service spécifique et formalisé. Pour les AJ adossés, 30 sur 43 déclarent en avoir un, soit 70 %. La capacité d'accueil moyenne des AJ ayant un projet de service est de 8,7 places et de 8,3 places pour ceux n'en ayant pas. Les AJ publics sont proportionnellement moins nombreux à disposer d'un projet de service spécifique et formalisés (65 % en ont un et 35 % n'en ont pas), que pour les AJ privés à but non lucratif (81 % en ont un, 8 % n'en ont pas, 11 % n'ont pas répondu) et que les AJ privés à caractère commercial (80 % en ont un, 8 % n'en ont pas).

Graphique 29 : L'AJ dispose-t-il d'un projet de service spécifique et formalisé ?



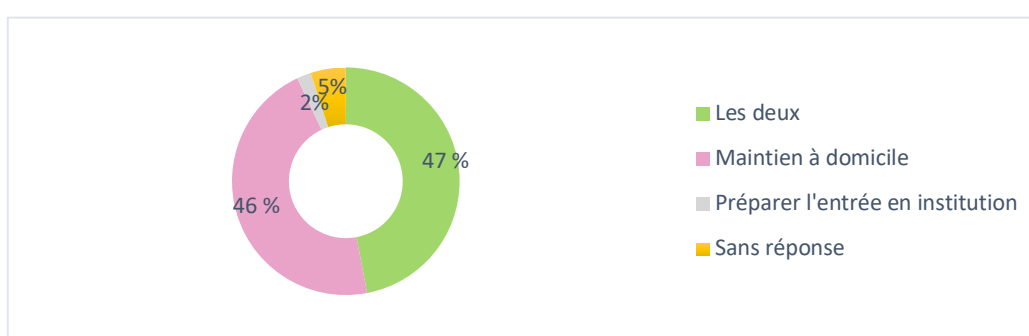
Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Parmi les 42 accueils de jour disposant d'un projet de service spécifique, un sur deux déclare que celui-ci s'appuie sur une analyse formalisée des besoins et de l'offre disponible. 10 % déclarent que ce n'est pas le cas et 40 % n'ont pas répondu à la question.

Les objectifs de l'accueil de jour du point de vue des établissements interrogés

Les AJ étaient invités à répondre librement à la question suivante : Selon vous, l'accueil de jour a-t-il plutôt vocation à favoriser le maintien à domicile ou à préparer l'entrée en institution ? 47 % estiment que l'AJ a vocation à favoriser à la fois le maintien à domicile et la préparation à l'entrée en institution, 46 % estiment que l'AJ a vocation d'abord à favoriser le maintien à domicile, 2 % estiment que l'AJ a vocation d'abord à préparer l'entrée en institution.

Graphique 30 : Selon vous, l'AJ a-t-il plutôt vocation à favoriser le maintien à domicile ou à préparer l'entrée en institution ?



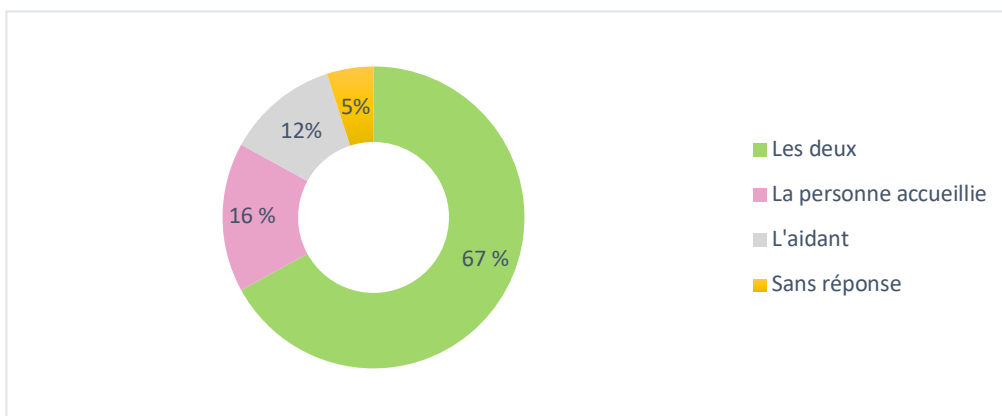
Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

L'examen des réponses montre cependant que la plupart des AJ ayant répondu « les deux » (maintien à domicile et préparation à l'entrée en institution) considèrent que leur structure favorise en priorité le maintien à domicile, mais permet aussi pour certaines situations d'accompagner progressivement l'entrée en institution, à la fois pour les proches et les personnes accueillies. Concernant les 14 AJ autonomes ayant répondu à l'enquête, 10 estiment que l'AJ a vocation à favoriser le maintien à domicile et 4 le maintien à domicile et la préparation à l'entrée en institution.

L'examen des réponses par département montre que les AJ répondants se répartissent à peu près équitablement entre deux types de réponses (les deux ou le maintien à domicile) en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire et en Mayenne. L'écart est plus marqué en Sarthe et en Vendée. En Sarthe, la proportion d'AJ répondants favorisant le maintien à domicile et l'entrée en institution (71 %) est plus importante que celle favorisant le maintien à domicile uniquement (29 %). A l'inverse en Vendée, la proportion d'AJ répondants ayant pour vocation le maintien à domicile uniquement (54 %) est plus élevée que celle des AJ favorisant les deux (38 %).

Les AJ étaient aussi invités à répondre librement à la question suivante : Selon vous, l'accueil de jour a-t-il plutôt vocation à répondre aux besoins de l'aidant ou de la personne accueillie ? La majorité des répondants (67 %) répondent les deux. Pour 16 %, ce sont d'abord les besoins de la personne accueillie et pour 12 % les besoins de l'aidant. L'examen des réponses par territoire montre que la part des AJ considérant que l'AJ a vocation à répondre à la fois aux besoins de l'aidant et de la personne accueillie est majoritaire sur tous les départements, en particulier en Vendée (77 %), en Mayenne (75 %) et en Sarthe (71 %). Le Maine-et-Loire se distingue par une proportion assez importante de structures ayant répondu que l'AJ avait d'abord et avant tout vocation à répondre aux besoins de la personne accueillie (31 %). Cette proportion de répondants est largement minoritaire sur les autres départements.

Graphique 31 : Selon vous, l'AJ a-t-il plutôt vocation à répondre aux besoins de l'aidant ou de la personne accueillie ?

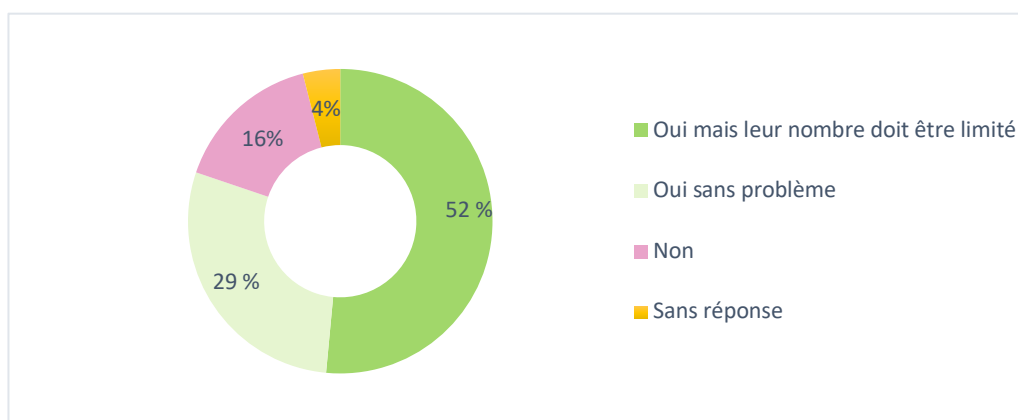


Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Les locaux

Sur les 56 AJ non itinérants ayant répondu à l'enquête, 52 % (n29) peuvent accueillir plusieurs personnes en fauteuil roulant en même temps, mais leur nombre doit être limité. Dans 29 % des cas (n16), l'AJ peut accueillir plusieurs personnes en fauteuil, sans avoir à limiter leur nombre. 16 % (n9) des AJ répondants ne peuvent pas accueillir plusieurs personnes en fauteuil roulant. Quelques AJ précisent en commentaire ne pas pouvoir accueillir plus de deux personnes en fauteuil en même temps. Un autre précise que si les locaux sont certes adaptés, le véhicule de transport de l'AJ ne l'est pas, ne permettant pas à ces personnes à mobilité réduite de bénéficier du transport.

Graphique 32 : L'AJ est-il en mesure d'accueillir plusieurs personnes en fauteuil roulant en même temps ?



Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

La circulaire de 2011 indique que les locaux de l'AJ doivent offrir « *un cadre de vie dont l'ambiance s'apparente à celui d'un cadre de vie ordinaire* ». L'indépendance des locaux, de même que leur adaptation aux profils des personnes accueillies, sont des éléments importants favorisant le succès d'un AJ.

Une grande majorité dispose d'une salle d'animation : celle-ci est distincte de la structure d'adossement dans 80 % des cas (n45) et partagée dans 14 % (n8) des cas. Trois AJ, tous situés en Vendée, déclarent ne pas avoir de salle d'animation. Tous sauf un disposent d'un accès à un jardin (ou une terrasse) et/ou à un espace vert (parc, square) à l'extérieur de la structure. Pour rappel, la circulaire de 2011 indique « *qu'un espace extérieur (jardin ou terrasse) est souhaitable lorsque l'accueil de jour n'est pas implanté à proximité d'un square ou d'un*

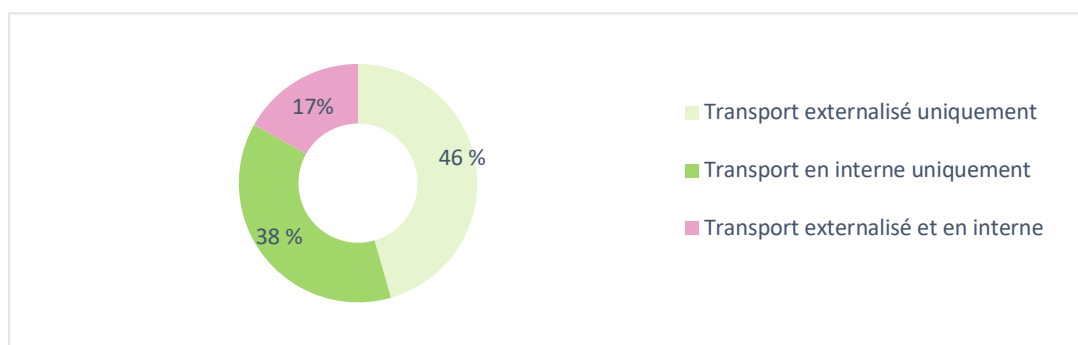
parc ». Une majorité de répondants (73 %, n41) bénéficient à la fois d'un jardin (ou d'une terrasse) et d'un espace vert accessible à proximité. 23 % (n13) disposent d'un jardin (ou d'une terrasse) uniquement et 2 % (n1) d'un accès à un espace vert uniquement. L'AJ n'ayant aucun accès à un espace vert ou à un jardin, situé en Sarthe, précise en commentaire qu'il s'agit d'une « *structure en centre-ville* ».

Le transport

84 % (n48) des sondés proposent un transport aux personnes accueillies. 9 AJ répondant n'en proposent pas (16 %), dont 4 sont situés en Vendée, 2 en Mayenne, 2 en Sarthe et 1 en Loire-Atlantique.

Parmi les 48 AJ répondants proposant un transport aux personnes accueillies, 46 % ont une organisation uniquement externalisée du transport, surtout en Loire-Atlantique (56 % des 16 répondants proposant un transport), en Maine-et-Loire (56 %) et en Sarthe (60 %). 38 % proposent du transport en interne exclusivement, en particulier en Vendée (89 % des 9 répondants proposant un transport). Enfin, 17 % proposent à la fois du transport externalisé et organisé en interne.

Graphique 33 : Type de transport proposé par les 48 AJ répondants proposant un transport aux personnes accueillies



Sources : Enquête établissements, CREAI 2021

Difficultés dans la mise en place et l'organisation du transport

De nombreux AJ ont souligné en commentaire les difficultés importantes liées au coût du transport et au manque de budget dédié, exacerbées dans un contexte de hausse du prix du carburant précisent certains. Plusieurs mettent en avant les spécificités du transport des personnes à mobilité réduite, qui peut prendre plus de temps, nécessiter des compétences de la part des chauffeurs et du matériel adapté. D'autres AJ pointent le manque de prestataires sur le territoire, ce qui ne permet pas de négocier les tarifs.

Les AJ étaient invités à cocher les difficultés rencontrées dans la mise en place et l'organisation du transport externalisé parmi une liste de propositions. Parmi les 30 AJ proposant du transport externalisé, 25 ont coché au moins une difficulté. Quatre ont été citées par au moins un quart de ces AJ proposant un transport externalisé : l'insuffisance des financements (43 %), des personnes qui ne sont pas prêtes le matin ou ont oublié la venue du transport (43 %), des personnes refusant de se rendre à l'AJ lorsque le chauffeur vient les chercher (40 %), des chauffeurs insuffisamment ou pas formés au public transporté (27 %). Les temps de transport trop longs ont été cités par 7 AJ (23 %).

Concernant les 26 AJ proposant du transport internalisé, 16 ont coché au moins une difficulté. Quatre ont été citées par au moins un quart de ces AJ proposant un transport internalisé : des temps de transport trop longs (46 %), une zone à couvrir trop étendue (42 %), des personnes qui ne sont pas prêtes le matin ou ont oublié la venue du transport (31 %), des personnes refusant de se rendre à l'AJ lorsque le chauffeur vient les chercher (27 %). 19 % ont cité également l'insuffisance des financements.

Point de vue des aidants et des Conseils départementaux

La plupart des aidants interrogés affirment que leur proche bénéficie du transport organisé par l'AJ (80 %). 19 % indiquent que c'est eux (ou un autre aidant) qui le conduisent. Dans les axes d'amélioration de l'AJ, seuls 13 % des aidants ont cité l'organisation du transport par l'AJ et 5 % le coût du transport. Pour autant, dans les commentaires, des critiques et des demandes d'amélioration émergent à ce sujet : « *Il faut prévoir un transport gratuit entre domicile et accueil* », « *plus de centres d'accueil de manière à éviter de longs déplacements* », « *les transports, très peu d'accueil en milieu rural, de ce fait les trajets peuvent durer longtemps* », « *lus de proximité géographique. Nous n'avons trouvé un lieu trop loin de chez nous, problématique pour le transport* » (aidants).

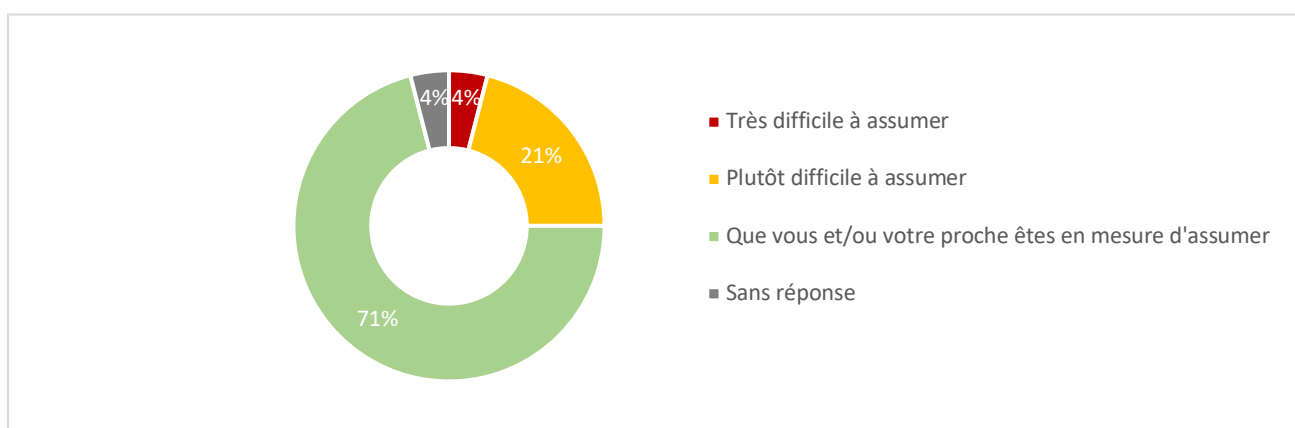
Les Conseils départementaux reconnaissent que le transport a toujours été une problématique relevée par les AJ. Nos interlocuteurs soulignent que cette problématique touche particulièrement les territoires ruraux. Le transport est décrit comme une charge pesant sur les accueils de jour.

Le coût de l'AJ pour les personnes et les familles

Parmi les axes d'amélioration pour l'AJ, 33 % des aidants interrogés ont cité le coût de l'accueil de jour.

Les aidants étaient invités à qualifier la charge financière que représentait le coût de l'AJ. Pour 21 % des répondants, cette charge financière est « plutôt difficile à assumer » et pour 4 % « très difficile à assumer ». Ainsi, environ un quart des répondants déclarent que la charge financière associée à l'AJ est difficile à assumer. 71 % des sondés affirment cependant être en mesure d'assumer cette charge financière.

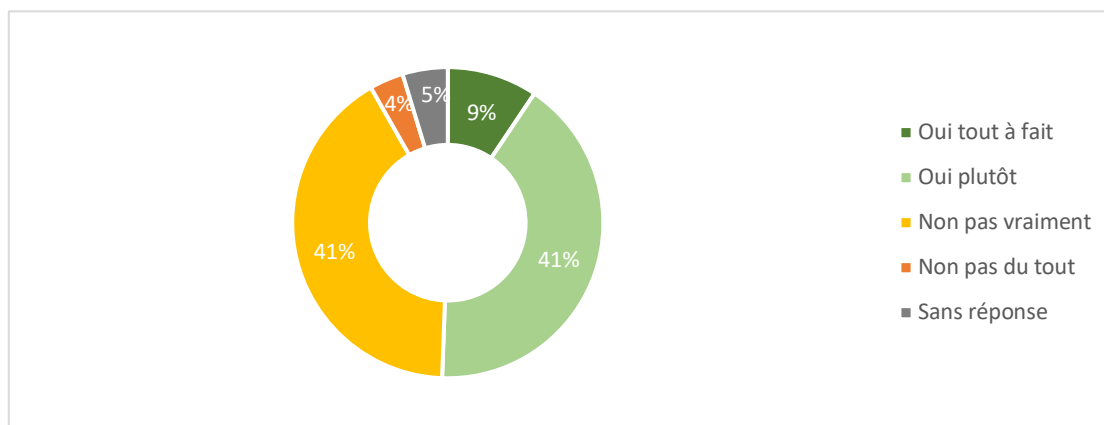
Graphique 34 : Le coût de l'AJ est une charge financière...



Sources : Enquête aidants, CREA 2021

50 % des aidants interrogés déclarent avoir perçu des aides financières pour couvrir les frais de l'AJ et 42 % déclarent ne pas en avoir reçu. Parmi les aidants ayant reçu des aides financières, la moitié considère celles-ci comme suffisantes pour couvrir les frais de séjour (9 % « tout à fait suffisantes », 41 % « plutôt suffisantes »). Un peu moins d'un sondé sur deux n'est pas satisfait du montant des aides perçues : 41 % déclarent qu'elles ne sont « pas vraiment suffisantes » et 4 % « pas du tout suffisantes ». Certaines associations offrent un soutien financier aux familles, par exemple en prenant en charge une journée d'accueil de jour par mois. Cette aide financière peut parfois constituer un « déclencheur » précise le président d'une association France Alzheimer, « pour aider à démarrer ».

Graphique 35 : Les aides perçues pour couvrir les frais de l'AJ vous semblent-elles suffisantes ?



Sources : Enquête aidants, CREAI 2021

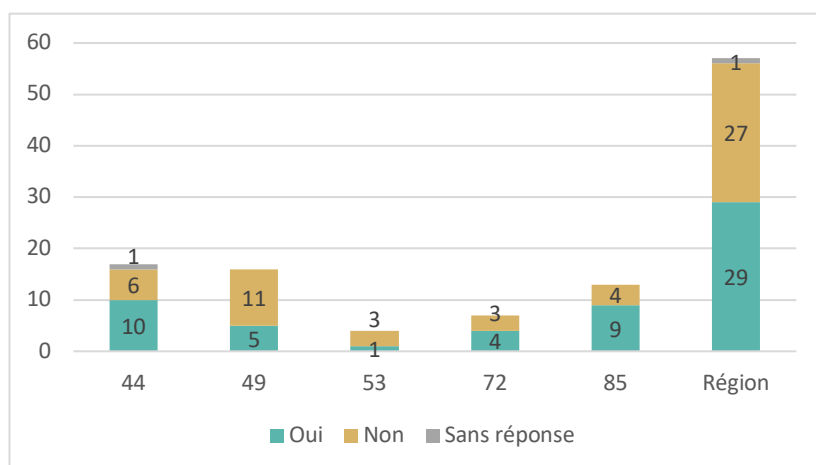
Le coût a été identifié comme un frein pour l'accès des personnes aux AJ par la plupart des Conseils départementaux. Plusieurs accueils de jour interrogés ont aussi souligné la nécessité de soutenir davantage les aidants sur le plan financier ou de réduire le reste à charge afin d'améliorer l'accessibilité du dispositif. Certains accueils de jour évoquent notamment les personnes ayant de petits revenus. « *[Il faudrait] un accompagnement financier pour les personnes qui ont de petits moyens et à qui l'AJ est profitable* » soutient AJ E2 (85). « *Le tarif peut être un frein pour des personnes en difficultés économiques* » observe AJ E29 (85). Un AJ mentionne également « *les personnes (et leurs proches aidants) susceptibles de tirer des bénéfices de l'accompagnement par l'AJ mais encore trop autonomes pour prétendre à des aides financières (freins financiers qui bloquent l'accès au service)* » (AJ E32, 49). Rendre l'AJ plus accessible financièrement permettrait selon plusieurs établissements répondants d'augmenter le nombre de journées d'accueil, ce qui se traduirait par davantage de bénéficiaires pour la personne accueillie.

Partenariats et visibilité de l'offre sur le territoire

Environ un AJ sur deux estime ne pas être suffisamment bien identifié par les partenaires

Parmi les accueils de jour répondants, 51 % estiment être suffisamment bien identifiés par les professionnels et services du territoire en contact avec leur public-cible et susceptibles d'orienter vers l'AJ. 47 % des AJ répondants estiment à l'inverse ne pas l'être suffisamment. Des différences selon les départements apparaissent. Comparé aux autres départements, une proportion plus importante d'AJ répondants en Maine-et-Loire estiment ne pas être suffisamment bien identifiés (Non = 69 %, Oui = 31 %) et en Mayenne (Non = 75 %, Oui = 25 %). A l'inverse, davantage d'AJ considèrent être bien identifiés en Loire-Atlantique (Oui = 59 %, Non = 35 %) et en Vendée (Oui = 69 %, Non = 31 %). Parmi les 14 AJ autonomes répondants, 8 estiment être suffisamment bien identifiés, soit 57 % (49 % pour les AJ adossés). Les 6 autres accueils de jour autonomes considérant ne pas l'être sont situés dans le Maine-et-Loire (n3), en Loire-Atlantique (n2) et en Sarthe (n1).

Graphique 36 : Pensez-vous que l'AJ est suffisamment bien identifié par les professionnels et services du territoire en contact avec votre public-cible et pouvant orienter vers l'AJ ?



Sources : Enquête établissements, CREA I 2021

On observe peu de différences dans les réponses selon la capacité d'accueil des AJ. Les répondants estimant être suffisamment bien identifiés ont en moyenne une capacité autorisée de 8,5 places, là où celle des AJ estimant ne pas l'être suffisamment s'élève à 8,6 places. Des différences dans les réponses peuvent néanmoins être observées selon le statut des AJ : les AJ publics sont proportionnellement plus nombreux à estimer ne pas être suffisamment bien identifiés (58 % des 26 AJ publics répondants) que les AJ de statut privé. Parmi ces derniers, 58 % des 26 AJ répondants à but non lucratif estiment être suffisamment bien identifiés et 60 % des 5 AJ privés à caractère commercial.

Des partenariats à renforcer, notamment avec les médecins, les professionnels de l'aide à domicile et les professionnels libéraux

La circulaire de 2011 identifiait déjà le déficit de lisibilité de l'offre sur le territoire et le manque de connaissance par les professionnels libéraux comme des freins au recours à l'accueil de jour. De nombreux accueils de jour ont insisté dans leurs réponses sur la nécessité de mieux informer le grand-public et les professionnels sur ce dispositif.

Les AJ étaient invités à préciser les professionnels à sensibiliser davantage aux missions et fonctionnement de leur structure. Les médecins généralistes apparaissent comme les premiers partenaires à sensibiliser prioritairement. Ils ont en effet été cités par 79 % de l'échantillon. Viennent ensuite les professionnels du secteur de l'aide à domicile, cités par 30 % des répondants. Pour l'AJ E2 (85), il serait pertinent de sensibiliser « les aides à domicile pour qu'elles comprennent que l'accueil de jour ne leur enlève pas la personne accompagnée mais, au contraire, permet que la personne reste encore plus longtemps au domicile ». 30 % des AJ ont également cité les professionnels libéraux. Il s'agit souvent d'infirmiers, mais les kinésithérapeutes et les orthophonistes ont également été mentionnés par quelques structures. Les acteurs suivants ont été cités par 5 à 15 % des répondants : les CCAS ou mairies, les ASS, les gériatres ou neurologues, les pharmacies, les CLIC, les SSIAD et les consultations mémoire.

Dans l'enquête à destination des aidants, 34 % des sondés mentionnent d'ailleurs l'information sur les accueils de jour parmi les principaux axes à améliorer. Il s'agit même de l'axe d'amélioration le plus fréquemment cité, devant le coût de l'AJ. « Certains professionnels de santé n'informent pas suffisamment et/ou mal sur cette structure qui est très importante dans le ralentissement de l'évolution de la maladie et qui permet à l'aidant en premier lieu de bénéficier d'un ballon d'oxygène pour se reposer. C'est un outil majeur qui n'a pas encore sa juste place » écrit un aidant. Plusieurs Conseils départementaux ont également souligné le manque d'information sur l'accueil de jour auprès du grand-public : « c'est le manque de connaissance en général sur

ce qui est possible pour du répit à l'aidant. Il n'y a pas de communication là-dessus et je pense qu'il y a un manque de connaissance générale de la population sur ce type de possibilités, AJ et HT » (CD).

L'AJ vu par les partenaires

En complément de l'enquête auprès des établissements, des aidants et des entretiens avec les services départementaux, un court questionnaire a été envoyé aux partenaires des structures proposant de l'AJ, à savoir les CCAS, CLIC, MAIA, PFR et Consultations mémoires de la région. 51 questionnaires ont été analysés, provenant de 21 CCAS, 11 CLIC, 10 MAIA, 3 PFR, 3 consultations mémoire, 1 SSR, 1 SDA une équipe d'appui.

Les principaux motifs d'orientation vers l'AJ cités par les partenaires répondants concernent le besoin de répit de l'aidant (41 sur 51 répondants), le besoin de stimulation cognitive (n25), le maintien du lien social (n12), l'apparition ou l'aggravation du trouble (n9) ou encore la préparation à la vie collective et à l'entrée en institution (n6).

La majorité des répondants considèrent ne pas être assez informés du nombre de places disponibles en accueil de jour. 10 estiment ne pas être informés du tout dont 5 pilotes MAIA et un CLIC, et 26 partenaires indiquent ne pas l'être vraiment. Parmi ces répondants, la moitié sont pourtant des structures spécialisées. Ils sont 15 à répondre qu'ils sont dans l'ensemble assez informés, voire tout à fait.

Si 6 structures d'accompagnement ou d'orientation considèrent que l'offre est adaptée, la plupart relèvent des points de tensions. 37 répondants estiment que le nombre de places en accueil de jour est insuffisant. 14 Clics, dispositifs Maia et Centres consultation mémoire signalent une mauvaise répartition des places sur le territoire, ce qui engendre un problème de prise en charge ou de durée de transport pour les familles. Parmi les répondants, 15 font remarquer que l'accueil n'est pas adapté aux personnes ayant des pathologies plus avancées. Elles ne sont pas toujours admises en accueil de jour et l'aidant ne bénéficie alors pas de solution de répit. La question de l'accueil de personnes plus jeunes avec une maladie neuro dégénérative ou de l'accueil pour une urgence est également posée par 5 structures spécialisées.

Les retours reçus par les structures d'accompagnement ou d'orientation indiquent que les bénéficiaires de l'accueil de jour en sont globalement satisfaits, notamment en termes de répit pour l'aidant et de maintien des liens sociaux pour les personnes âgées accueillies. Les partenaires ont aussi fait état de plusieurs critiques rapportées par les familles, à savoir le manque d'adaptation des AJ pour les personnes jeunes, les problèmes de transport, les délais d'admission trop longs ou encore le sentiment de culpabilité de l'aidant à l'idée de confier son proche à des professionnels.

Les principaux freins identifiés par les partenaires sont les problèmes de transport (23 répondants sur 51), le manque de places d'AJ (n19), le coût (n16), le refus de l'aidé (n11) ou encore le sentiment de culpabilité de l'aidant (n10).

Les sondés proposent différents axes d'amélioration de l'offre en accueil de jour dont une meilleure répartition des places sur le territoire, l'ouverture de nouvelles places, une adaptation de l'offre à d'autres pathologies, aux besoins des personnes plus dépendantes, ayant des troubles du comportement ou jeunes, avoir plus de souplesse dans les créneaux d'ouverture (notamment en proposant de l'accueil de nuit ou le weekend) et l'amélioration de la communication sur le dispositif.

PARTIE 3 : SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS

L'étude a permis de dégager plusieurs enjeux à travailler afin d'améliorer l'offre en accueil de jour et faire en sorte que ce dispositif réponde de manière plus adéquate aux besoins des personnes concernées et des aidants. Ces enjeux ont été rassemblés en 4 thèmes :

- La couverture et la répartition territoriale des places d'AJ
- L'accessibilité de l'AJ pour les personnes et les aidants
- La qualité de l'accompagnement proposé dans les AJ
- Les partenariats

Enjeu : La couverture et la répartition territoriale des places d'AJ

Améliorer l'accessibilité géographique du dispositif : il convient de développer l'offre en accueil de jour dans les secteurs dépourvus ou sous-dotés, afin de répondre aux besoins de proximité largement évoqué par les différents acteurs interrogés (aidants, AJ, partenaires...). Une étude fine, à l'échelle infra-départementale, est nécessaire pour identifier précisément les zones où il serait nécessaire de créer ou renforcer l'offre.

Améliorer l'accessibilité dans les territoires ruraux : la problématique de l'accessibilité géographique et des temps et frais de transport est accrue dans les territoires ruraux. Il importe de proposer des solutions pour répondre aux besoins des personnes n'ayant pas les moyens physiques ou financiers de se déplacer sur de longues distances. Si l'itinérance présente des fragilités, ce modèle n'est pas nécessairement à abandonner. Il convient en effet de s'appuyer sur les expériences positives et les échecs pour réfléchir aux conditions de réussite d'un tel projet. Un cahier des charges pourrait être proposé pour guider les acteurs souhaitant s'y engager. Il est important de soutenir les initiatives et pratiques alternatives visant à promouvoir des solutions pour les personnes éloignées géographiquement des accueils de jour.

Soutenir les AJ dans la mise en place d'un système de transport accessible et opérant pour les personnes et la structure : Le transport a été maintes fois identifié comme un frein important pour les AJ, à la fois en termes de coût pour la structure et les usagers, mais aussi d'organisation. La zone à couvrir peut être importante et les spécificités du public transporté peuvent parfois retarder l'organisation (retards, absences non prévues, oublis, refus de sortir, agitations dans le véhicule...). La logistique, la coordination requièrent du temps. Or de nombreux AJ ont indiqué ne pas disposer des budgets suffisants pour couvrir les frais du transport. Lorsque le transport est externalisé, les répondants déplorent le manque de prestataires spécialisés sur le territoire, ce qui ne leur permet pas de négocier les tarifs. Il convient de réfléchir à des solutions notamment de soutien financier plus important pour les accueils de jour concernant le transport. Il importe également de veiller à ce que des zones ne soient pas délaissées.

Améliorer les taux d'occupation des AJ en difficulté : Presqu'un AJ sur deux déclare rencontrer des difficultés de remplissage. Les raisons évoquées sont multiples : crise sanitaire, manque de visibilité du dispositif, coût pour les familles, recours trop tardif, transport... Il convient donc de travailler sur ces différents éléments afin d'améliorer les taux de remplissage de ces AJ.

Enjeu : L'accessibilité de l'AJ pour les personnes et les aidants

Améliorer l'accessibilité financière de l'AJ : Les résultats d'enquête mettent en lumière la problématique du coût de l'AJ pour certaines personnes et les familles. Il importe d'améliorer l'accessibilité financière du dispositif pour tous, notamment les personnes non bénéficiaires de l'APA à domicile et/ou ayant des petits

revenus. Il convient de réfléchir à des systèmes de soutien aux accueils de jour conditionnés à une limitation du tarif journalier par exemple, afin de réduire le coût pour les familles. Une attention particulière doit également être accordée aux éventuelles disparités en matière de tarifs selon les structures, afin d'éviter les inégalités d'accès selon les territoires.

Améliorer l'accessibilité pour les publics ayant des besoins spécifiques : des difficultés d'accès et d'accueil de publics ayant des besoins spécifiques, notamment les personnes ayant des troubles du comportement et/ou des troubles cognitifs importants, ont été rapportés par les aidants, les établissements, les partenaires et les services départementaux interrogés. L'accueil de ces publics nécessite de disposer d'un personnel dédié formé et en nombre suffisant, ainsi que des locaux adaptés. Il convient également de souligner le manque de solutions d'accueil temporaire à destination des malades jeunes. Les réponses développées par certains établissements (journée d'accueil spécifique, adaptation des activités par exemple) doivent être soutenues, de même que les projets d'accueil temporaire dédiés à ces publics.

Éviter le recours tardif à l'accueil de jour : Environ 1 AJ sur 2 avait une liste d'attente au moment de l'enquête. 54 % des aidants déclarent avoir attendu quelques semaines entre l'inscription et l'admission de leur proche en AJ. Ce délai a été de plusieurs mois pour 15 % d'entre eux. Par ailleurs, 19 % des aidants estiment que les délais d'attente doivent être améliorés. Cela révèle un enjeu autour des temps d'attente pour accéder rapidement à un accueil de jour, d'autant plus que la décision de recourir à l'AJ peut être parfois insuffisamment anticipée. 70 % des AJ déclarent en effet être parfois et 9 % souvent sollicités pour des personnes dont le stade d'avancement de la maladie et/ou la perte d'autonomie sont trop importants vis-à-vis des critères d'admission. A ces questions s'ajoute celle de la communication auprès des familles qu'il importe de renforcer afin de les informer davantage de l'existence et du fonctionnement de ce dispositif.

Faire connaître, informer sur l'AJ : L'AJ souffre d'une trop grande méconnaissance de la part des professionnels et du grand-public. Il est nécessaire de clarifier l'offre par des actions de communication adaptées. Des freins psychologiques à l'idée de recourir à ce dispositif ont été rapportés plusieurs fois dans les différentes enquêtes menées. Aussi, il convient de pouvoir lever les inquiétudes des personnes et de leurs familles par une information lisible et dispensée au bon moment, par un professionnel avec qui une relation de confiance est établie, par exemple le médecin traitant ou une association de familles. Il est important notamment que les aidants puissent mieux appréhender ce que l'accueil de jour peut offrir en termes de bénéfices pour eux-mêmes mais aussi pour leur proche (bien-être, convivialité, rompre avec l'isolement, maintenir l'autonomie...). Il ne s'agit pas que d'informer sur les aides financières et les démarches administratives, bien que ces informations doivent être facilement identifiables. Il pourrait être pertinent de réfléchir à des modalités d'ouverture de l'accueil de jour vers l'extérieur, par exemple sous la forme d'une activité ouverte aux personnes non inscrites encore (café par exemple), leur permettant de découvrir l'AJ sans qu'il ne soit question encore d'engagement. La prise en charge financière d'une première journée ou d'une journée par mois mise en place par certaines associations est une initiative intéressante qui peut contribuer à lever certaines inquiétudes ressenties par les personnes et/ou les aidants.

Accompagner et faciliter les démarches d'inscription : Si la plupart des aidants interrogés déclarent avoir reçu de l'information et des conseils lors des démarches de recherche et d'inscription en AJ, un tiers des sondés auraient aimé être mieux et/ou davantage accompagnés. Il y a donc un enjeu à mieux ou plus accompagner les aidants en amont de la fréquentation de l'AJ.

Garantir l'accessibilité du transport pour les personnes à mobilité réduite et/ou ayant des troubles du comportement : Le transport de personnes à mobilité réduite a plusieurs fois été mentionné comme difficile.

Il importe de pouvoir soutenir les structures ayant besoin de s'équiper, notamment en véhicule de transport, afin de ne pas écarter les personnes à mobilité réduite de la possibilité de bénéficier du transport.

Les difficultés de recrutement de chauffeurs et de bénévoles ont été plusieurs fois mises en avant, de même que leur formation parfois insuffisante vis-à-vis des profils des personnes transportées, notamment les troubles du comportement. Or, la présence de personnel formé, y compris des accompagnateurs, permet d'assurer le transport dans de bonnes conditions, assurant notamment la sécurité des personnes.

Enjeu : La qualité de l'accompagnement proposé dans les AJ

Renforcer les équipes intervenant dans les AJ : Une attention particulière doit être accordée aux petites équipes, pour lesquelles l'absence d'un professionnel peut mettre à mal l'organisation et les possibilités d'accueil de la structure. Les conséquences peuvent être importantes pour les personnes accueillies.

Diversifier, professionnaliser les équipes : On constate une certaine hétérogénéité au sein des équipes selon les AJ. Dans certaines structures, l'équipe n'est constituée que d'ASG ou d'AMP. Or, la présence de professionnels tels qu'un psychologue ou un ergothérapeute, peut donner de l'impulsion et de la richesse au projet porté et aux activités proposées. La présence de professionnels qualifiés peut également permettre de mieux accompagner les personnes moins autonomes ou dont les troubles sont plus avancés. Les taux d'encadrement par les professionnels de soins et d'accompagnement sont également variables d'un établissement à l'autre, ce qui pose la question de l'accès à une offre de qualité équivalente pour tous.

Proposer un panel diversifié d'activités stimulantes et ouvertes sur l'extérieur : Plusieurs AJ plaident pour un renforcement des budgets destinés à améliorer la qualité et la diversité des activités proposées. Ce point est particulièrement important au regard des missions des AJ, dont les activités visent la stimulation cognitive, une meilleure nutrition des personnes âgées, le bien-être et l'estime de soi ou encore l'activité physique, comme le précise la circulaire de 2011. Le texte précise que l'AJ ne doit pas être assimilé à « un simple dispositif d'accueil ». Il importe donc de veiller à ce que ce ne soit pas le cas.

Penser une organisation permettant de constituer des groupes d'activités : Presqu'un AJ sur deux rapporte des difficultés à constituer des groupes pour les activités. Or, celles-ci doivent pouvoir être adaptées aux profils des bénéficiaires, comme le préconise la circulaire de 2011, afin que l'AJ puisse garantir une qualité d'accompagnement et que la structure soit attrayante pour les personnes accueillies et les familles. Plusieurs pistes peuvent être envisagées. Dans la mesure où les troubles du comportement trop importants figurent parmi les principales difficultés rencontrées, il conviendrait de mieux informer et ainsi anticiper le recours à l'AJ, afin d'éviter des inscriptions trop tardives. De même, il serait utile que des solutions de relais puissent être proposées aux personnes lorsque leurs difficultés s'accroissent et ne leur permettent plus de profiter de l'accueil de jour. Plusieurs AJ ont également évoqué la piste d'une augmentation de la capacité d'accueil et/ou du renforcement des équipes comme condition pour être en mesure de constituer des groupes.

Accompagner les structures sur le recueil du consentement : Les difficultés à recueillir le consentement des personnes ont été citées 27 % des 34 AJ ayant répondu au questionnaire long. Il pourrait être utile de proposer aux structures des ressources, voire un accompagnement ou de la formation sur le recueil du consentement chez le sujet âgé, dans une démarche éthique.

Vers une diversification des modalités d'accueil : les horaires et jours d'accueil des AJ ne sont pas toujours adaptés aux besoins des personnes et/ou des aidants. Il est préconisé de favoriser des organisations plus

souples et de proposer d'autres formes d'accueil (ouvertures certains weekends, possibilités ponctuelles de prendre le petit déjeuner ou le repas du soir à l'AJ, adaptation des horaires aux besoins des aidants en activité...). Il convient également de développer l'accueil de nuit ou l'accueil de jour à domicile, qui sont des solutions encore trop peu disponibles aujourd'hui.

Inciter l'ensemble des structures à élaborer un PPA pour les personnes accueillies, basée sur une évaluation de ses besoins : L'élaboration du PPA est une obligation légale qui devrait être mise en œuvre par l'ensemble des AJ. Les résultats suggèrent que les AJ d'une capacité plus importante ont davantage tendance à rédiger systématiquement les PPA. Il importe de mieux identifier les freins à l'élaboration du PPA et de les lever (manque de temps, de formation, de compréhension de la pertinence de l'outil...). L'évaluation des besoins des personnes accueillies n'est pas mise en œuvre de manière formalisée dans plus d'un tiers des AJ. Comme pour le PPA, il conviendrait d'identifier les freins à la mise en œuvre de ce type d'évaluation et de les lever.

Prendre en compte l'aidant au sein du dispositif : L'AJ a vocation à « *aider les familles à faire face aux difficultés que représente l'accompagnement d'une personne dépendante* » (circulaire de 2011). Les résultats montrent que les aidants sont bien souvent eux-mêmes en grandes difficultés. Si la très grande majorité des aidants interrogés estiment que l'AJ a eu des effets positifs sur eux, il importe que leur place au sein du dispositif fasse l'objet d'une attention accrue, notamment en proposant une évaluation de leurs besoins et des activités dédiées au sein de l'ensemble des accueils de jour. Le projet de l'AJ doit tenir compte à la fois des besoins de la personne et de l'aidant. L'aidant doit également être mieux accompagné en amont et après la fréquentation de l'AJ.

Favoriser la participation des personnes et des familles : Le fait que plus d'un AJ sur deux n'ait pas de CVS (mutualisé ou non) interroge, de même que le fait que les personnes et les familles n'y soient pas toujours représentées lorsque l'instance existe. Il faudrait approfondir ces résultats, en interrogeant les structures sur les freins à la mise en place d'une telle instance, de sorte à déterminer si celles-ci ont par exemple des besoins de formation, si des transformations des pratiques sont nécessaires. Le manque de disponibilité des aidants peut aussi constituer un obstacle. Notons cependant que la majorité des structures recueillent l'avis des personnes et des aidants sur les modalités de fonctionnement de la structure. La mise en œuvre d'une réunion des familles au moins une fois par an devrait en outre être encouragée, comme le préconise la circulaire de 2011.

Élaborer un projet de service spécifique et formalisé : Il importe que l'ensemble des AJ disposent d'un projet de service spécifique et formalisé, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Le projet de service permet de clarifier les objectifs d'accompagnement, de définir les publics, les modalités d'admission, les prestations proposées, etc. Il est par ailleurs préconisé que le projet s'appuie sur une analyse des besoins et de l'offre présente sur le territoire.

Disposer de locaux accessibles et conformes aux exigences de la circulaire de 2011 : Il importe que les locaux soient accessibles pour pouvoir accueillir les personnes à mobilité réduite. Le fait d'être en fauteuil ne peut pas être un critère définissant le jour de fréquentation de l'AJ, voire motivant un refus d'inscription. En outre, un nombre insuffisant d'AJ itinérants a répondu à l'enquête, si bien que nous manquons de données pour ce type d'accueil de jour. Il est néanmoins important de s'assurer que l'ensemble des sites utilisés pour l'itinérance répond aux exigences précisées dans la circulaire de 2011.

Mieux anticiper la fin de la fréquentation de l'AJ et proposer des solutions de relais : Il convient de mieux anticiper et préparer les fins d'accompagnement par l'AJ afin d'éviter les ruptures de parcours. Des solutions de relais doivent pouvoir être proposées aux personnes et aux familles lorsque la fréquentation de l'AJ n'est plus possible, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Il pourrait être intéressant à ce titre d'expérimenter d'autres formes d'aide au répit, tels que l'accueil de jour à domicile ou le balluchonnage.

Enjeu : Les partenariats

Renforcer les partenariats : La qualité des partenariats est un facteur important de réussite des AJ. Les partenariats et la sensibilisation des professionnels aux missions et au fonctionnement des AJ doivent être renforcés, à la fois en amont, pendant et en aval de la fréquentation de l'AJ, afin d'ancrer ce dispositif dans une logique de parcours. La présence d'un coordinateur au sein de l'AJ pourrait permettre d'accroître ce travail d'ouverture et de collaboration. Il convient également de soutenir les réseaux des AJ à l'instar du réseau des AJ du Maine-et-Loire, qui leur permettent d'échanger et d'enrichir leurs pratiques.

Disposer d'une meilleure visibilité sur les places disponibles, en temps réel.